



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

3^e séance plénière

Mardi 21 septembre 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouragans en République dominicaine et en Haïti

Le Président : Avant d'entamer l'examen des points à l'ordre du jour, je voudrais, au nom de tous les membres de l'Assemblée générale, témoigner notre profonde sympathie aux Gouvernements et aux peuples d'Haïti et de la République dominicaine pour les pertes tragiques en vies humaines et les énormes dégâts matériels qu'ils ont subis du fait du cyclone qui a récemment frappé de plein fouet ces pays. Nous exprimons également notre profonde sympathie aux gouvernements et aux peuples de tous les pays qui ont été touchés par les récents cyclones.

Je prie la communauté internationale de faire preuve de solidarité et exprime le souhait qu'elle réponde avec diligence et générosité à toutes les demandes d'aide formulées par ces pays.

J'invite maintenant M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti, à prendre la parole.

M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président Alexandre : Au nom du peuple haïtien, je remercie le Président de l'Assemblée générale pour cette attention spéciale accordée à Haïti.

Au nom du peuple haïtien qui une fois de plus vient d'être frappé par une terrible tragédie, je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements pour les marques de sympathie manifestées en la circonstance par nos amis de la communauté internationale. Cette catastrophe a semé le deuil dans les familles haïtiennes, particulièrement dans la partie septentrionale du pays, et causé des dégâts matériels importants affectant un environnement déjà lamentablement dégradé.

Je demeure très sensible à la réponse rapide et efficace qui a été donnée grâce à l'aide de la communauté internationale lors des inondations qui avaient récemment affecté le pays au printemps dernier. Néanmoins, devant ce drame qui prend une dimension de catastrophe humanitaire, je lance un appel pressant à la solidarité agissante de la communauté internationale pour une fois de plus soutenir les efforts du Gouvernement dans le cadre de l'aide d'urgence à apporter aux sinistrés.

Le Président : Je remercie le Président par intérim de la République d'Haïti.

M. Boniface Alexandre, Président par intérim de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Carlos Morales Troncoso, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

M. Morales Troncoso (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Au nom du Président de la République, M. Leonel Fernández Reyna, je voudrais exprimer mes remerciements pour le geste aimable que vous avez eu à l'égard de mon pays, Monsieur le Président, en faisant état de la terrible catastrophe qui vient de frapper la République dominicaine ainsi que notre pays voisin, la République d'Haïti.

Jour après jour, nous sommes très attristés d'entendre les douloureuses nouvelles des inondations graves qui ont causé des morts, des centaines de blessés et des dizaines de milliers d'évacuations ainsi que des dégâts importants pour l'agriculture et l'infrastructure des différentes provinces du pays. Face à cette situation, le Gouvernement de mon pays a pris d'urgence des dispositions pour secourir les zones les plus gravement touchées.

Le défi, combiné à d'autres, est redoutable et la collaboration internationale est nécessaire pour y faire face – convaincus que nous pourrions de nouveau compter sur elle comme lors d'autres situations similaires.

Enfin, nous voudrions nous féliciter des manifestations de solidarité que nous avons reçues de nombreux gouvernements qui se sont associés à notre douleur dans ces moments difficiles.

Le Président : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

Point 10 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Le Président : Conformément à la décision prise à la 2e séance plénière du 17 septembre 2004, le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis heureux de voir tant de pays représentés ici à un niveau si élevé. C'est, je le sais, parce que vous comprenez qu'en ces temps difficiles, l'Organisation des Nations Unies est – comme vous l'avez dit il y a quatre ans dans la Déclaration du Millénaire – « le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière ».

Aujourd'hui, plus que jamais, le monde a besoin d'un mécanisme efficace pour la recherche des solutions communes aux problèmes communs. C'est précisément dans ce but que l'ONU a été créée. N'allons pas croire que, si nous n'en faisons pas bon usage, nous trouverons nécessairement un autre instrument plus efficace.

L'année prochaine, à la même époque, vous vous réunirez pour faire le bilan de l'application de la Déclaration du Millénaire. J'espère qu'à ce moment-là, vous serez prêts à prendre ensemble des décisions énergiques sur tout l'éventail de questions abordées dans la Déclaration, à l'aide du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui paraîtra avant la fin de l'année.

Comme je l'ai dit il y a un an, nous sommes à la croisée des chemins. Si vous, dirigeants politiques des nations du monde, ne pouvez vous mettre d'accord sur la voie à suivre, l'histoire décidera pour vous, ce qui ne servira pas nécessairement les intérêts des peuples de vos pays.

Je n'essayerai pas aujourd'hui de préjuger ces décisions, mais bien de vous rappeler le cadre dans lequel elles devront absolument s'inscrire : la légalité, dans chaque pays et à l'échelle mondiale.

L'idée d'un « gouvernement des lois et non des hommes » est presque aussi vieille que la civilisation elle-même. Non loin de cette tribune, dans un des couloirs du bâtiment, se trouve une reproduction du code de lois promulgué par Hammourabi il y a plus de 3 000 ans, dans le pays qui s'appelle à présent l'Iraq.

Dans l'ensemble, le code d'Hammourabi nous paraît aujourd'hui incroyablement sévère. Mais gravés dans les tablettes figurent les principes de justice reconnus – à défaut souvent d'être pleinement appliqués – par presque toutes les sociétés humaines qui se sont succédé depuis : protection juridique pour les pauvres; restrictions imposées aux plus forts pour les empêcher d'opprimer les plus faibles; lois promulguées publiquement et connues de tous.

Ce code a marqué une étape importante dans la lutte de l'humanité pour établir un ordre régi non par la loi du plus fort, mais par la force de la loi. Bien des nations représentées ici peuvent fièrement citer des textes fondateurs à elles propres qui donnent corps à cette simple notion. Et c'est aussi sur ce principe que

repose l'Organisation des Nations Unies, votre Organisation.

Pourtant, aujourd'hui, l'état de droit est en péril aux quatre coins du monde. Jour après jour, les lois les plus fondamentales – celles qui exigent le respect des innocents, des civils, des plus vulnérables, en particulier les enfants – sont impudemment foulées aux pieds.

Je ne citerai que quelques exemples flagrants tirés de l'actualité. En Iraq, des civils sont massacrés de sang froid, tandis que des agents humanitaires, des journalistes et d'autres non-combattants sont pris en otage et mis à mort de la façon la plus barbare. Par ailleurs, des prisonniers iraqiens ont été honteusement maltraités. Au Darfour, des populations entières sont déplacées, leurs habitations sont détruites et le viol est une stratégie délibérée. Dans le nord de l'Ouganda, des enfants sont mutilés et forcés de prendre part à des actes d'une cruauté indicible. À Beslan, des enfants ont été pris en otage et sauvagement massacrés. En Israël, des civils, y compris des enfants, délibérément pris pour cibles par des Palestiniens, sont victimes d'attentats-suicides. En Palestine, des maisons sont détruites, des terres sont confisquées et des civils sont blessés ou tués sans nécessité parce qu'Israël fait un usage excessif de la force. Et, partout dans le monde, des individus sont préparés, par la propagande antijuive, antimusulmane, antiquiconque fait partie d'un groupe différent, à commettre d'autres actes du même genre.

Il n'est pas une cause, pas une revendication, aussi légitime soit-elle, qui puisse justifier de tels actes. Ils nous déshonorent tous, car leur fréquence signale notre incapacité collective de faire appliquer la loi et d'inspirer le respect du droit aux hommes et aux femmes du monde. Nous avons tous le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour restaurer ce respect du droit.

Nous devons pour cela partir du principe que nul n'est au-dessus des lois et que nul ne doit non plus être privé de leur protection. Les gouvernements qui proclament la primauté du droit chez eux doivent respecter la légalité en dehors de chez eux; ceux qui insistent pour que le droit prime en dehors de chez eux doivent en assurer le respect dans leur pays.

Le respect de la légalité est, à n'en pas douter, un principe qu'il faut d'abord appliquer chez soi. Or, dans bien des endroits, il demeure un vain mot. La haine, la

corruption, la violence et l'exclusion ont libre cours. Les plus vulnérables n'ont aucun recours réel et les plus puissants manipulent la loi pour garder le pouvoir et s'enrichir toujours plus. Il arrive même que la lutte contre le terrorisme, parfaitement justifiée, soit prétexte à des atteintes aux libertés du citoyen qui elles ne se justifient en rien.

Au niveau international, tous les États, les forts et les faibles, les grands et les petits, doivent disposer d'un ensemble de règles équitables et avoir la certitude que les autres s'y plieront. Heureusement, cet ensemble de règles existe. Du commerce au terrorisme, du droit de la mer aux armes de destruction massive, les États se sont dotés d'une impressionnante collection de normes et de lois. C'est une des réalisations dont notre Organisation s'enorgueillit le plus.

Mais, malheureusement, cet ensemble présente beaucoup de lacunes et de points faibles. Trop souvent, il est appliqué de façon sélective et arbitraire. Et il n'a pas le pouvoir qui fait d'un corpus de lois un système juridique efficace. Là où existe un pouvoir coercitif, comme au Conseil de sécurité, beaucoup estiment qu'il n'est pas toujours utilisé de façon juste ou efficace. Et là où le principe de la légalité est invoqué le plus solennellement, comme à la Commission des droits de l'homme, ceux qui l'invoquent ne prêchent pas toujours par l'exemple.

Ceux qui prétendent conférer la légitimité doivent eux-mêmes l'incarner; ceux qui invoquent le droit international doivent eux-mêmes s'y soumettre. Au niveau national, la loi ne sera respectée que si chacun a l'impression d'avoir son mot à dire dans son élaboration et son application, et il en va de même dans notre communauté mondiale. Aucune nation ne doit se sentir exclue. Chacun doit considérer le droit international comme sien et avoir le sentiment qu'il protège ses intérêts légitimes.

La légalité théorique ne suffit pas. Les lois doivent être mises en pratique et imprégner tous les aspects de notre vie. C'est en renforçant et en appliquant les traités de désarmement, y compris leurs dispositions relatives aux régimes de vérification, que nous nous prémunirons le mieux contre la prolifération – et le risque d'utilisation – des armes de destruction massive. C'est en appliquant la loi que nous priverons les terroristes de ressources financières et d'un refuge sûr, ce que nous devons absolument faire pour vaincre le terrorisme.

C'est en rétablissant l'état de droit et en persuadant chacun que la loi sera appliquée de façon impartiale que nous pourrons espérer ramener à la vie les sociétés anéanties par des conflits. C'est le droit, notamment en la forme des résolutions du Conseil de sécurité, qui offre la meilleure base de règlement des conflits qui se prolongent, au Moyen-Orient, en Iraq et partout dans le monde.

Et c'est en respectant rigoureusement le droit international que nous pourrons, comme nous en avons la responsabilité, protéger les civils innocents menacés par le génocide, les autres crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Comme je l'ai dit devant cette Assemblée il y a cinq ans, l'histoire nous jugera sévèrement si nous renonçons à nous acquitter de cette tâche ou si nous pensons pouvoir en être dispensés pour des raisons de souveraineté nationale.

Le Conseil de sécurité vient de me demander de nommer une commission indépendante chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme signalées au Darfour et de déterminer si des actes de génocide ont été commis. Je le ferai dans les meilleurs délais. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il y ait un répit, durant lequel nous pouvons laisser les événements suivre leur cours dans cette région dévastée. Il se passe des choses au Darfour qui, quelle que soit leur définition juridique, ne peuvent que choquer la conscience humaine.

L'Union africaine a noblement décidé de prendre en main le déploiement d'observateurs et d'une force de protection au Darfour, ainsi que la recherche d'un règlement politique, qui seul pourra déboucher sur une paix et une sécurité durables. Mais nous connaissons tous les limites actuelles de cette jeune Union, et nous devons lui apporter tout l'appui possible. Que personne n'aille penser que le Darfour est l'affaire des Africains et des Africains uniquement. Les victimes sont des êtres humains, dont les droits fondamentaux doivent être sacrés pour nous tous. Nous avons tous le devoir de tout faire pour les secourir, et de le faire immédiatement.

Le mois dernier, j'ai promis au Conseil de sécurité que, jusqu'à la fin de mon mandat, je donnerais la priorité aux activités que mène l'ONU pour promouvoir l'état de droit et la justice dans les sociétés en situation de conflit ou d'après conflit. Dans le même ordre d'idées, je vous engage vivement à redoubler d'efforts pour faire respecter la légalité chez

vous et ailleurs. Je demande à chacun d'entre vous de tirer parti des dispositions que nous avons prises pour vous permettre de signer les traités sur la protection des civils – traités que vous avez vous-mêmes négociés –, puis, une fois rentrés chez vous, d'en appliquer de bonne foi toutes les dispositions. Et je vous implore d'accorder tout votre soutien aux mesures que je vous soumettrai, à cette session, en vue d'améliorer la sécurité du personnel des Nations Unies. Vous conviendrez, je crois, que ces non-combattants, qui prennent volontairement de grands risques pour venir en aide à d'autres êtres humains, méritent non seulement votre respect, mais aussi votre protection.

Partout dans le monde, les victimes de la violence et de l'injustice attendent. Elles attendent que vous teniez votre parole. Quand l'inaction se dissimule derrière des mots, elles s'en rendent compte. Quand les lois qui devraient les protéger ne sont pas appliquées, elles s'en rendent compte aussi.

Je crois sincèrement que nous pouvons rétablir et faire régner l'état de droit partout dans le monde. Mais en fin de compte, cela dépendra de l'emprise que le droit a sur notre conscience. L'Organisation des Nations Unies a été bâtie sur les cendres d'une guerre qui avait infligé d'indicibles souffrances à l'humanité. Aujourd'hui, nous devons à nouveau examiner notre conscience collective et nous demander si nous faisons tout ce que nous pouvons.

Chaque génération doit poursuivre les efforts inlassables qu'a déployés la précédente afin de renforcer l'état de droit pour tous, seul moyen de garantir la liberté de tous. Nous devons veiller à ce que notre fasse sa part.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour sa communication.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat général

Le Président : Avant de donner la parole au premier orateur inscrit ce matin, je rappelle aux membres que la liste des orateurs a été établie en tenant compte du fait que le temps de parole sera limité à 15 minutes par déclaration. Je voudrais, en conséquence, demander aux orateurs de prononcer leur déclaration à un rythme normal pour que les services d'interprétation puissent être convenablement assurés.

J'appelle aussi l'attention de l'Assemblée générale sur la décision prise par l'Assemblée aux sessions précédentes selon laquelle il convenait de ne pas adresser des félicitations à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale après qu'une déclaration eut été prononcée.

À cet égard, je rappelle aux membres qu'après avoir fait leur déclaration dans le cadre du débat général, les orateurs doivent quitter la salle de l'Assemblée en passant par la salle GA-200, située derrière la tribune, avant de regagner leur siège.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter la même procédure pendant le débat général à la cinquante-neuvième session?

Il en est ainsi décidé.

Allocution de M. Luiz Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République fédérative du Brésil.

M. Luiz Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République fédérative du Brésil, S. E. M. Luis Inácio Lula da Silva. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président da Silva (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Par l'entremise du Ministre des affaires étrangères du Gabon, Jean Ping, je salue les représentants de tous les peuples réunis ici aujourd'hui. J'adresse également des salutations fraternelles au Secrétaire général Kofi Annan, qui dirige les activités de l'ONU avec sagesse et dévouement.

C'est la deuxième fois que je prends la parole devant cette assemblée universelle au nom du Brésil. J'ai voué toute ma vie à défendre les victimes d'inégalités, de la faim et du désespoir, qui sont réduites au silence. Pour reprendre les paroles éloquentes de Franz Fanon, elles ont un héritage commun de par leur passé colonial : « Si vous le désirez, prenez-la, la liberté de mourir de faim ».

Nous sommes aujourd'hui 191 États nations. Autrefois, 125 d'entre nous étaient assujettis à l'oppression d'une poignée de puissances qui, à l'origine, couvraient moins de 2 % de la planète. La fin du colonialisme a confirmé le droit des peuples à l'autodétermination sur la scène politique. Cette Assemblée constitue l'expression la plus haute d'un ordre mondial fondé sur l'indépendance des nations.

Mais aucune transformation politique de ce genre ne s'est produite dans les domaines économique et social, et l'histoire montre qu'elles n'arriveront pas du jour au lendemain. En 1820, le pays le plus riche du monde affichait un revenu par habitant cinq fois plus élevé que celui de la nation la plus pauvre. Aujourd'hui, ce rapport est d'un à 80.

Les anciens sujets sont devenus des débiteurs sempiternels dans le système économique international. Les barrières protectionnistes et autres obstacles à l'équilibre des échanges, encore aggravés par la concentration des investissements, des savoirs et des techniques, ont succédé à la domination coloniale. Un puissant rouage invisible, s'étendant à tous les domaines, fait tourner le système à distance. Dans bien des cas, il rend caduques les décisions démocratiques, érode la souveraineté des États et s'impose aux gouvernements élus. Il exige de renoncer à des projets de développement national légitimes. La logique perverse consistant à drainer les démunis pour irriguer les plus riches continue de prévaloir. Ces dernières décennies, une mondialisation sélective et asymétrique a approfondi le legs dévastateur de la pauvreté et de la régression sociale, qui explose désormais à l'ordre du jour du XXI^e siècle. Aujourd'hui, dans 54 pays, le revenu par habitant est inférieur à ce qu'il était il y a 10 ans; dans 34 pays, l'espérance de vie est en baisse; et, dans 14 pays, davantage d'enfants meurent de faim.

En Afrique, où le colonialisme a survécu jusqu'au crépuscule du XX^e siècle, 200 millions d'individus sont pris au piège d'une existence placée sous le signe de la faim, de la maladie et de l'abandon, oubliés d'un monde anesthésié par la routine de la souffrance lointaine des autres. Le manque d'infrastructures sanitaires de base a tué plus d'enfants ces dix dernières années que tous les conflits militaires depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

De la cruauté ne naît pas l'amour. De la misère et de la faim ne naîtra jamais la paix. La haine et la folie qui se répandent de par le monde se nourrissent du

désarroi et de l'absence totale d'espoir qui envahissent de nombreux individus.

Cette année seulement, plus de 1 700 personnes sont mortes, victimes d'attentats terroristes aux quatre coins du monde, de Madrid à Bagdad en passant par Jakarta. Ces tragédies viennent s'ajouter à tant d'autres survenues en Inde, au Moyen-Orient, aux États-Unis, et plus récemment, au massacre barbare des enfants de Beslan. L'humanité est en train de perdre sa lutte pour la paix. Seules les valeurs éclairées de l'humanisme, mises en œuvre avec lucidité et détermination, seront capables de stopper la barbarie.

La situation exige des peuples et des dirigeants du monde un sens nouveau de la responsabilité collective et individuelle. Si nous voulons la paix, nous devons la construire. Si nous voulons éliminer la violence, nous devons nous attaquer à ses causes profondes avec la même vigueur que celle déployée contre les agents de la haine. Le chemin d'une paix durable passe par un nouvel ordre politique et économique international, donnant à tous les pays la possibilité réelle de connaître le développement économique et social. Cela nécessite par conséquent une réforme du modèle de développement mondial, ainsi que des institutions internationales qui soient véritablement démocratiques et fondées sur le multilatéralisme et la reconnaissance des droits et des aspirations de tous les peuples.

Le regard angoissé des laissés-pour-compte devrait interpeller notre conscience plus encore que les statistiques pourtant tout aussi dramatiques de l'inégalité sociale. Leur regard nous implore de forger un avenir placé sous le signe de l'espoir. À l'image de nos destinées, liées désormais de manière inextricable, les conflits ont, tous, des effets mondiaux. Lorsqu'on nous montre le ciel entre les barreaux ne prenons pas la cage de fer pour la liberté.

Nous avons les connaissances scientifiques et la capacité de production nécessaires pour relever les défis socioéconomiques mondiaux. Aujourd'hui, la nature et le progrès peuvent être réconciliés grâce à des modèles de développement durables sur le plan tant éthique qu'environnemental. La nature n'est pas un musée de reliques intouchables, mais il ne faut pas non plus continuer de la dégrader par une exploitation de l'être humain et de l'environnement où la richesse est recherchée à n'importe quel prix.

L'on se souvient d'une génération non seulement pour ce qu'elle a accompli, mais aussi pour ce qu'elle n'a pas su accomplir. Si nos ressources dépassent largement nos réalisations, comment expliquerons-nous aux générations futures pourquoi nous avons fait si peu alors que tellement plus était à notre portée? Une civilisation négligente est condamnée à dépérir comme un corps sans âme.

Les appels pressants de l'architecte du New Deal, le grand Franklin Delano Roosevelt, continuent de résonner avec une actualité irréfutable. Ce dont il est besoin aujourd'hui, c'est « d'audace et de ténacité dans l'innovation ». « La seule chose dont nous devrions avoir peur, c'est la peur elle-même ». Une telle hardiesse ne naît pas de l'instinct, mais plutôt du courage politique; pas d'un entêtement irresponsable, mais plutôt d'une aptitude hardie à la réforme. Ce qui distingue la civilisation de la barbarie, c'est une architecture politique lui permettant d'encourager le changement pacifique et le progrès socioéconomique grâce au consensus démocratique. Si nous échouons contre la faim et la pauvreté, quel autre point de ralliement aurons-nous?

Je crois que le moment est venu de dire clairement que pour que nous connaissions à nouveau une croissance juste, un changement radical dans les flux financiers des organisations multilatérales est nécessaire. Ces organisations ont été créées pour fournir des solutions, mais en adoptant une attitude par trop rigide, elles sont elles-mêmes parfois devenues une partie du problème. Elles doivent recentrer leur attention sur le développement et retrouver ainsi leurs objectifs initiaux. Le Fonds monétaire international devrait être en mesure d'offrir les garanties et les liquidités nécessaires aux investissements productifs, en particulier pour les infrastructures, le logement et l'assainissement, et permettant par ailleurs de restaurer la solvabilité des pays pauvres.

La politique étrangère brésilienne s'attache, dans tous ses aspects, à associer les autres nations aux efforts visant à instaurer un monde de justice et de paix. Hier, dans une réunion historique, plus de 60 dirigeants internationaux se sont rassemblés pour insuffler un nouvel élan à l'action internationale menée contre la faim et la pauvreté. Je suis fermement convaincu que le processus lancé hier donnera une nouvelle dimension à la lutte contre la pauvreté dans le monde. À mesure que nous avancerons dans cette nouvelle alliance, nous serons mieux armés pour

atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier s'agissant d'éliminer la faim.

C'est aussi dans cet esprit de contribuer à faire reculer la pauvreté que le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud ont créé, l'an passé, le Fonds du G3 (Inde-Afrique du Sud et Brésil). Notre tout premier projet, en Guinée-Bissau, sera inauguré demain.

Le VIH/sida et ses liens pervers avec la faim et la pauvreté est également une priorité. Notre programme de coopération internationale avec d'autres pays en développement pour combattre le VIH/sida est désormais opérationnel dans six pays en développement et sera bientôt étendu à trois autres.

J'ai parfaitement conscience des graves problèmes de sécurité qui menacent la stabilité internationale. Il ne semble pas y avoir de perspective d'amélioration de la situation critique qui règne au Moyen-Orient. Dans ce conflit, comme dans bien d'autres, la communauté internationale ne peut accepter que la violence, qu'elle soit promue par des États ou par d'autres acteurs, prenne le pas sur le dialogue démocratique. Le peuple palestinien est encore loin de l'autodétermination à laquelle il a droit.

Nous savons que les causes sous-jacentes de l'insécurité sont complexes. Le combat nécessaire contre le terrorisme ne peut être livré en termes strictement militaires. Nous devons mettre au point des stratégies alliant solidarité et fermeté, mais dans le strict respect du droit international. Sur cette base, le Brésil et d'autres pays d'Amérique latine ont répondu à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies, et se sont engagés dans les efforts de stabilisation en Haïti. Si nous voulons véritablement trouver de nouveaux modèles de relations internationales, nous ne pouvons nous dérober à notre responsabilité de régler les situations concrètes qui se présentent à nous.

Promouvoir un développement équitable est une tâche cruciale pour éliminer les causes séculaires de l'instabilité en Haïti. Dans notre région, en dépit de graves problèmes socioéconomiques, une culture de paix prédomine. Notre continent est en pleine maturation démocratique et possède une société civile vibrante. Nous avons appris que le développement et la justice sociale doivent être poursuivis avec détermination et ouverture au dialogue. Nous avons surmonté les épisodes d'instabilité dans notre région tout en respectant strictement nos institutions. Chaque

fois qu'on le lui a demandé, et dans la mesure de ses capacités, le Brésil a aidé des pays amis à surmonter des crises qui menaçaient leur ordre constitutionnel et leur stabilité. Nous ne croyons pas en l'ingérence dans les affaires internes d'autres pays, mais nous ne saurions davantage tolérer l'inaction et l'indifférence devant des situations qui nuisent à nos voisins.

Le Brésil est attaché à la création d'une Amérique du Sud qui soit politiquement stable, prospère et unie, sur la base d'un renforcement du Marché commun sud-américain (MERCOSUR) et de ses liens stratégiques avec l'Argentine. La création d'une communauté des États d'Amérique du Sud n'est plus un rêve lointain, grâce aux initiatives fermes prises dans les domaines de l'intégration structurelle, économique, commerciale, sociale et culturelle.

Le Brésil a entamé des négociations multilatérales en vue de conclure des accords justes et équitables. À la dernière réunion de l'Organisation mondiale du commerce, un pas fondamental a été fait vers l'élimination des restrictions abusives qui nuisent aux pays en développement. La coordination entre les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine au sein du Groupe des 20 a permis de maintenir les négociations de Doha sur la voie de la libéralisation du commerce dans la justice sociale. Le succès des négociations de Doha permettrait d'arracher plus de 500 millions de personnes à la pauvreté. Il est fondamental de continuer à édifier une nouvelle géographie économique et commerciale du monde qui, tout en préservant des liens vitaux avec les pays développés, permette de bâtir des ponts solides entre les pays du Sud, qui sont restés pendant trop longtemps isolés les uns des autres.

Le Brésil soutient sans réserve le régime international sur le changement climatique. Nous sommes en train de développer des sources d'énergie renouvelables. C'est pourquoi nous continuerons de lutter activement pour l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

L'Amérique du Sud détient environ 50 % de la biodiversité mondiale. Nous sommes prêts à combattre la biopiraterie ainsi qu'à négocier un régime international permettant de partager les bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels.

Je répète ce que j'ai dit ici l'an dernier de cette tribune même : un ordre international fondé sur le

multilatéralisme est seul capable de promouvoir la paix et le développement durable des nations. Cet ordre doit se fonder sur un dialogue constructif entre les différentes cultures et visions du monde. Aucun organisme n'est mieux placé que l'Organisation des Nations Unies pour garantir au monde la convergence autour d'objectifs communs. Le Conseil de sécurité est l'unique source de légitimité des actions dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, mais sa composition doit s'adapter à la réalité d'aujourd'hui et non perpétuer celle qui existait après la seconde guerre mondiale ou lors de la guerre froide. À l'évidence, toute réforme qui ne fait que modifier l'apparence de l'actuelle structure sans en augmenter le nombre de membres permanents est insuffisante. Les difficultés inhérentes à tout processus de réforme ne doivent pas nous faire perdre de vue l'urgence d'une réforme.

Il n'y aura pas de sécurité ni de stabilité dans le monde tant que nous ne construirons pas un ordre plus juste et plus démocratique. La communauté des nations doit fournir une réponse claire et urgente à ce défi. Nous pouvons la trouver dans les sages paroles du prophète Isaïe : l'œuvre de la justice sera la paix.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République fédérative du Brésil de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Luiz Inácio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale

Allocution de M. George W. Bush, Président des États-Unis d'Amérique

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président des États-Unis d'Amérique.

M. George W. Bush, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. George W. Bush, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Bush (*parle en anglais*) : Merci pour l'honneur qui m'est fait de pouvoir m'adresser à

l'Assemblée générale. Le peuple américain respecte l'idéalisme qui a donné vie à cette Organisation. Et nous respectons les hommes et les femmes de l'Organisation des Nations Unies, qui travaillent en faveur de la paix et des droits de l'homme dans toutes les régions du monde. Bienvenue à New York et bienvenue aux États-Unis d'Amérique.

Au cours de ces trois dernières années, j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale à un moment où mon pays vivait une tragédie et à des moments où nous devons prendre des décisions. Aujourd'hui, nous sommes ici réunis à un moment où l'Organisation des Nations Unies et toutes les nations pacifiques disposent d'une occasion unique. Pendant des décennies, le cercle de la liberté, de la sécurité et du développement s'est élargi dans notre monde. Cette évolution a permis à l'Europe de s'unir, a permis à l'Amérique latine et à l'Asie d'accéder à l'autonomie, et a apporté de nouveaux espoirs à l'Afrique. Nous avons à présent la chance historique d'élargir encore davantage le cercle, pour lutter contre le radicalisme et la terreur, avec justice et dignité, et pour parvenir à une paix véritable, fondée sur la liberté de l'homme.

L'Organisation des Nations Unies et mon pays partagent les engagements les plus profonds. La Déclaration d'indépendance américaine et la Déclaration universelle des droits de l'homme proclament l'égalité et la dignité de chaque être humain. Cette dignité est honorée par la primauté du droit, les limites du pouvoir de l'État, le respect de la femme, la protection de la propriété privée, la liberté d'expression, l'égalité devant la justice et la tolérance religieuse. Cette dignité est bafouée par l'oppression, la corruption, la tyrannie, le fanatisme religieux, le terrorisme et toute violence qui frappe l'innocent. Nos deux documents constitutifs affirment que cette nette démarcation entre la justice et l'injustice – entre le bien et le mal – est la même à tout âge, dans toute culture et pour toute nation.

Les gouvernements sages défendent également ces principes pour des raisons d'ordre purement pratique et réaliste. Nous savons que les dictateurs ont vite fait d'opter pour l'agression, alors que les nations libres s'emploient à régler les différends dans la paix. Nous savons que les gouvernements oppresseurs favorisent la terreur, alors que les gouvernements libres luttent contre les terroristes au milieu de leur pays. Nous savons que les peuples libres préfèrent le progrès et la vie plutôt que de servir des idéologies meurtrières.

Chaque nation qui veut la paix partagera les bénéfices d'un monde plus libre. Et chaque nation en quête de paix est dans l'obligation d'aider à édifier ce monde. À terme, il n'est pas possible de se protéger en s'isolant des réseaux terroristes, ni des États effondrés qui les abritent, ni des régimes hors-la-loi, ni des armes de destruction massive. À terme, on ne trouve aucune sécurité en détournant le regard, en recherchant une vie tranquille et en ignorant les luttes et l'oppression d'autrui.

Dans ce jeune siècle, notre monde a besoin d'une nouvelle définition de la sécurité. Notre sécurité ne passe pas simplement par un système de sphères d'influence ou un quelconque équilibre de la puissance militaire. La sécurité de notre monde repose sur l'avancement des droits de l'humanité.

Ces droits progressent dans le monde entier. Et, dans le monde entier, les ennemis des droits de l'homme répondent par la violence. Les terroristes et leurs alliés sont convaincus que la Déclaration universelle des droits de l'homme et le « Bill of Rights » américain, comme toutes les chartes de défense de la liberté jamais écrites, sont des mensonges qui doivent être incendiés et détruits et oubliés. Ils sont convaincus que des dictateurs doivent contrôler l'esprit et la parole de tous, au Moyen-Orient et au-delà. Ils sont convaincus que le suicide et la torture et le meurtre sont pleinement justifiés pour servir tout objectif qu'ils se fixent. Et ils mettent leurs convictions en pratique.

Au cours de l'année écoulée, des terroristes se sont attaqués à des postes de police, des banques, des trains de banlieue, des synagogues, ainsi qu'à une école pleine d'enfants. Ce mois-ci, à Beslan, nous avons vu une fois encore comment les terroristes mesurent leur succès à l'aune de la mort d'innocents et de la douleur des familles endeuillées. Svetlana Dzebisov a été prise en otage en même temps que son fils et son neveu. Son neveu n'a pas survécu. Elle a récemment visité le cimetière et vu ce qu'elle a appelé les « petites tombes ». Elle a dit : « Je comprends que le mal existe dans le monde, mais qu'est-ce que ces petits êtres avaient fait? »

Les enfants russes n'avaient rien fait pour mériter des souffrances si atroces, ni la peur, ni la mort. Les habitants de Madrid, de Jérusalem, d'Istanbul, de Bagdad n'ont rien fait pour mériter des meurtres soudains et aveugles. Ces actes violent les normes de

justice de toutes les cultures et les principes de toutes les religions. Toutes les nations civilisées sont ensemble dans cette lutte et toutes doivent combattre les meurtriers.

Nous sommes décidés à détruire les réseaux terroristes où qu'ils opèrent, et les États-Unis sont reconnaissants envers toutes les nations qui aident à saisir les avoirs des terroristes, à localiser leurs agents et à perturber leurs plans. Nous sommes décidés à mettre fin à l'appui d'États au terrorisme, et mon pays est reconnaissant envers toutes les nations qui ont pris part à la libération de l'Afghanistan. Nous sommes décidés à prévenir la prolifération et à faire respecter les exigences du monde, et mon pays est reconnaissant aux soldats de nombreuses nations qui ont aidé à libérer le peuple iraquien du joug d'un dictateur hors la loi.

Le dictateur avait accepté en 1991, comme condition pour un cessez-le-feu, de se plier intégralement à toutes les résolutions du Conseil de sécurité, puis a ignoré ces résolutions votées pendant plus d'une décennie. Enfin, le Conseil de sécurité l'a menacé de conséquences graves pour son refus de se plier. Les engagements que nous prenons doivent avoir un sens. Lorsque nous parlons de « conséquences graves » au nom de la paix, il doit y avoir des conséquences graves. C'est pourquoi une coalition de nations a fait respecter les justes exigences du monde.

Il est vital que nous défendions nos idéaux, mais cela n'est pas suffisant. Notre mission plus large en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies est d'appliquer ces idéaux aux grandes questions de notre époque. Notre objectif plus large est de promouvoir l'espoir et le progrès comme alternatives à la haine et à la violence. Notre grand objectif est de bâtir un monde meilleur au-delà de la guerre contre le terrorisme.

Parce que nous croyons en la dignité humaine, les États-Unis et de nombreuses autres nations ont créé un Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. En trois ans, les pays donateurs ont financé des projets dans plus de 90 pays et ont promis collectivement d'affecter 5,6 milliards de dollars à ces efforts. Les États-Unis ont lancé une campagne au budget de 15 milliards de dollars, visant à soutenir la prévention, le traitement et des soins dignes de ce nom dans les nations frappées par le sida, en se concentrant à titre prioritaire sur 15 pays où les besoins

sont les plus urgents. Le sida constitue la principale crise sanitaire de notre époque, et notre engagement sans précédent offrira un nouvel espoir à ceux qui ont trop longtemps marché à l'ombre de la mort.

Parce que nous croyons en la dignité humaine, les États-Unis et un grand nombre d'autres nations ont conjugué leurs efforts pour lutter contre le fléau du trafic d'êtres humains. Nous appuyons des organisations qui sauvent les victimes, nous avons adopté des lois plus dures réprimant la traite d'êtres humains et nous avons averti les voyageurs qu'ils seraient tenus pour responsables s'ils appuient cette forme moderne d'esclavage. Les femmes et les enfants ne doivent jamais être exploités pour le plaisir ou par cupidité, où que ce soit sur la Terre.

Parce que nous croyons en la dignité humaine, nous devons prendre très au sérieux la protection de la vie contre toute exploitation, sous quelque prétexte que ce soit. Pendant la présente session, l'Assemblée générale va examiner un projet de résolution introduit par le Costa Rica, qui appelle à une interdiction générale du clonage humain. J'appuie ce projet de résolution, et j'exhorte tous les Gouvernements à affirmer le principe moral de base qu'aucune vie humaine ne doit être produite ou détruite au bénéfice d'une autre.

Parce que nous croyons en la dignité humaine, les États-Unis et beaucoup d'autres nations avons changé la façon dont nous luttons contre la pauvreté, combattons la corruption et fournissons de l'aide. En 2002 nous avons donné naissance au Consensus de Monterrey, approche audacieuse qui lie de nouvelles aides en provenance des pays développés à des réformes réelles dans les pays en développement. Et, par le biais du Compte du défi du Millénaire, mon pays accroît son aide aux nations en développement qui élargissent la liberté économique et investissent dans l'éducation et la santé de leur peuple.

Parce que nous croyons en la dignité humaine, les États-Unis et beaucoup d'autres nations ont agi pour lever le fardeau écrasant de la dette qui limite la croissance d'économies en développement et maintient des millions d'individus dans la pauvreté. Depuis le début de ces efforts en 1996, les pays pauvres ayant le plus lourd fardeau d'endettement ont reçu plus de 30 milliards de dollars d'aide. Et, pour éviter l'accumulation de nouvelles dettes, mon pays et d'autres nations se sont mis d'accord pour que les

institutions financières internationales fournissent de plus en plus fréquemment leur aide sous forme de dons plutôt que de prêts.

Parce que nous croyons en la dignité humaine, le monde doit disposer de moyens plus efficaces pour stabiliser les régions en proie au désordre, et pour mettre fin aux violences interconfessionnelles et au nettoyage ethnique. Nous devons créer des capacités permanentes pour répondre aux crises futures.

Les États-Unis et l'Italie ont proposé une Initiative mondiale sur les opérations de maintien de la paix. Les pays du Groupe des Huit (G-8) formeront 75 000 soldats de la paix – initialement issus d'Afrique – pour leur permettre d'intervenir dans des opérations sur ce continent et ailleurs. Les pays du G-8 aideront cette force de maintien de la paix avec son déploiement et ses besoins logistiques.

À l'heure actuelle, le monde est témoin de souffrances horribles et de crimes atroces dans la région du Darfour au Soudan. Mon gouvernement a conclu que ces crimes constituent un génocide. Les États-Unis ont joué un rôle clef dans les efforts de médiation pour parvenir à un cessez-le-feu, et nous apportons une aide humanitaire au peuple soudanais. Le Rwanda et le Nigéria ont déployé des forces au Soudan afin d'aider à améliorer la sécurité et de permettre l'accès de l'assistance humanitaire. Le Conseil de sécurité a adopté une nouvelle résolution qui appuie la constitution d'une force élargie de l'Union africaine visant à empêcher de nouvelles effusions de sang et exhorte le Gouvernement soudanais à cesser tout survol du Darfour par des avions militaires. Nous félicitons les membres du Conseil de cette action nécessaire, qui tombe à point nommé. Je demande au Gouvernement soudanais d'honorer le cessez-le-feu qu'il a signé et de mettre fin aux tueries dans le Darfour.

Parce nous croyons en la dignité humaine, les nations pacifiques doivent s'engager en faveur de l'avancement de la démocratie. Aucun autre système de gouvernement n'a fait plus pour la protection des minorités, pour protéger les droits des travailleurs, pour élever la condition des femmes ou pour canaliser les énergies humaines vers des activités pacifiques. Nous avons vu se mettre en place des gouvernements démocratiques dans des cultures à prédominance hindoue, musulmane, bouddhiste, juive et chrétienne. Les institutions démocratiques ont pris racine dans des

sociétés modernes aussi bien que traditionnelles. Lorsqu'il s'agit de soif de liberté et de justice, il n'y a pas de conflits de civilisations. Partout dans le monde, les peuples sont capables de jouir de la liberté, et ils en sont dignes.

Il faut du temps pour parvenir à mettre en place un gouvernement pleinement représentatif, et l'Amérique a mis deux siècles de débats et de luttes à y parvenir. Et il n'existe pas une seule forme de gouvernement représentatif, car les démocraties, par définition, sont façonnées par les peuples qui les créent. Il y a pourtant une chose dont nous pouvons être sûrs : tout être humain a soif de liberté et ce désir ne saurait être contenu pour toujours par les murs de prisons, la loi martiale ou la police secrète. Avec le temps et partout sur notre planète, la liberté triomphera.

La liberté est en train de triompher en Iraq et en Afghanistan, et nous devons continuer à manifester notre engagement en faveur de la démocratie dans ces pays. Il faut garantir la liberté que beaucoup ont gagnée au prix fort. En tant que Membres des Nations Unies, nous avons tous intérêt à ce que les nouvelles démocraties du monde triomphent. Il n'y a pas très longtemps de cela, des régimes hors-la-loi à Bagdad et à Kaboul menaçaient la paix et parrainaient des terroristes. Ces régimes déstabilisaient une des régions les plus vitales et les plus instables au monde. Ils brutalisaient leurs populations au mépris de toutes les normes civilisées.

Aujourd'hui, les peuples iraquien et afghan s'acheminent vers la démocratie et la liberté. Les gouvernements qui se mettent en place ne poseront de menaces pour personne, et au lieu d'accueillir des terroristes, ils luttent contre ces groupes. Et c'est là un progrès qui, à long terme, sera bénéfique à notre sécurité à tous. Les Afghans font montre d'un courage extraordinaire dans des conditions difficiles. Ils luttent pour défendre leur pays contre les poches de résistance des Taliban et participent à la lutte contre les terroristes assassins. Ils remettent leur économie sur pied et ont adopté une constitution qui protège les droits de tous, cela dans le respect des traditions les plus chères à leur nation. Plus de 10 millions de citoyens afghans – dont plus de quatre millions de femmes – sont inscrits sur les listes électorales en vue des élections présidentielles prévues pour le mois prochain. Et l'exemple du peuple afghan est une réponse à tous

ceux qui continuent de se demander si les sociétés musulmanes peuvent être des sociétés démocratiques.

Depuis le dernier débat général de l'Assemblée générale, le peuple iraquien a recouvré sa souveraineté. Aujourd'hui, dans cette salle, le Premier Ministre iraquien et sa délégation représentent un pays qui a rejoint la communauté des nations. Le Gouvernement du Premier Ministre Allawi s'est rallié l'appui de tous les pays qui croient en l'autodétermination et qui ont soif de paix. Et au titre des résolutions 1511 (2003) et 1546 (2004) du Conseil de sécurité, le monde fournit cet appui. L'ONU et ses États Membres doivent répondre à la demande du Premier Ministre Allawi et en faire davantage pour aider à édifier un Iraq sûr, démocratique, fédéral et libre.

Un Iraq démocratique fait face à des ennemis implacables, car les terroristes savent quels sont les enjeux dans ce pays. Ils savent que l'existence d'un Iraq libre au cœur du Moyen-Orient portera un coup décisif à leurs ambitions dans la région. C'est ainsi qu'un groupe terroriste associé à Al-Qaida est désormais l'un des principaux groupes qui tuent aujourd'hui des civils innocents en Iraq, menant une campagne d'attentats à la bombe contre des civils et de décapitations d'hommes enchaînés. Les forces de la coalition actives aujourd'hui en Iraq luttent contre des terroristes et des combattants étrangers afin que les nations pacifiques du monde entier n'aient jamais à leur faire face à l'intérieur de leurs propres frontières.

Notre coalition est aux côtés d'une force de sécurité iraquienne croissante. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord assure une formation cruciale à cette force. Plus de 35 pays y ont contribué, en fournissant une aide financière ou leur expertise, afin d'aider à remettre sur pied les infrastructures iraquiennes, et tandis que le Gouvernement intérimaire iraquien s'achemine vers des élections nationales, les responsables de l'ONU aident les Iraquiens à édifier les infrastructures de la démocratie. Ces hommes et femmes remplis d'abnégation accomplissent un travail héroïque et continuent de mener à bien l'œuvre de Sergio Veira de Mello.

Comme nous l'avons vu dans d'autres pays, l'un des principaux objectifs des terroristes est de saper, de perturber et d'influer sur les résultats des élections. Nous pouvons nous attendre à une escalade des attentats terroristes à l'approche des élections nationales en Afghanistan et en Iraq. La tâche qui nous

attend sera ardue, mais ces difficultés n'ébranleront pas nos convictions que l'avenir de l'Afghanistan et de l'Iraq est un avenir de liberté. Face aux difficultés, la bonne réponse consiste non pas à battre en retraite, mais à l'emporter.

La liberté ne progresse jamais sans qu'il y ait un prix à payer, et c'est un prix que paient les plus braves parmi nous. L'Amérique pleure les pertes infligées à notre pays et à beaucoup d'autres, et aujourd'hui, je peux garantir à tous les amis de l'Afghanistan et de l'Iraq et à tous les ennemis de la liberté que nous serons aux côtés des peuples afghan et iraquien jusqu'à ce que leurs vœux de liberté et de sécurité soient exaucés.

Ces deux pays seront un modèle pour l'ensemble du Moyen-Orient, région où des millions d'êtres humains n'ont accès ni aux droits de l'homme fondamentaux, ni à une simple justice. Trop longtemps, nombre de pays, y compris le mien, ont toléré et même excusé l'oppression au Moyen-Orient au nom de la stabilité. L'oppression s'est généralisée, sans pour autant être accompagnée de la stabilité. Nous devons adopter une approche différente et aider les réformateurs du Moyen-Orient qui œuvrent en faveur de la liberté et s'efforcent de mettre en place une communauté de nations pacifiques et démocratiques.

L'attachement à une réforme démocratique est essentiel au règlement du conflit israélo-arabe. Ce ne sont pas des dirigeants palestiniens qui intimident l'opposition, tolèrent la corruption et maintiennent des liens avec des groupes terroristes, qui parviendront à instaurer la paix. Le peuple palestinien, qui souffre depuis longtemps, mérite mieux que cela. Il mérite de véritables dirigeants capables d'établir et de gouverner un État palestinien libre et démocratique.

Même après les échecs et les frustrations de ces derniers mois, une bonne volonté et des efforts tenaces nous permettront de concrétiser les promesses de paix de la Feuille de route. Ceux qui dirigeront un nouvel État palestinien doivent adopter des moyens pacifiques pour que leur peuple puisse exercer ses droits et mettre en place les institutions réformées d'une démocratie stable. Les États arabes doivent mettre un terme aux campagnes de provocation que mènent leurs propres médias, couper les fonds publics et privés versés aux terroristes, et établir des relations normales avec Israël. Israël doit geler l'implantation de colonies de peuplement, démanteler les avant-postes non autorisés,

mettre fin aux humiliations quotidiennes du peuple palestinien et éviter toute action qui préjuge des négociations finales. Et les dirigeants du monde entier doivent retirer leur aide et leur appui à tout dirigeant palestinien qui manque à son peuple et en trahit la cause.

Les espoirs de démocratie que nous voyons croître au Moyen-Orient croissent aussi ailleurs. Comme l'a dit Aung San Suu Kyi, défenseur de la démocratie birmane :

« Nous n'acceptons pas l'idée que la démocratie soit une valeur occidentale. Au contraire, la démocratie est tout simplement synonyme d'un bon gouvernement fondé sur la responsabilité, la transparence et l'obligation redditionnelle. »

Les Membres des Nations Unies savent que cela est vrai. Ces dernières années, cette organisation a apporté son aide à l'établissement de la démocratie au Timor-Leste, et elle a aidé d'autres pays à faire la transition vers l'autonomie.

Comme je crois que la progression de la liberté est le chemin d'un monde meilleur et plus sûr, je propose aujourd'hui de créer un fonds pour la démocratie au sein de l'ONU. C'est une grande vocation pour cette grande organisation. Ce fonds aiderait des pays à poser les bases de la démocratie en instaurant l'état de droit et en créant des tribunaux indépendants, une presse libre, des partis politiques et des syndicats. Ce fonds permettrait également de mettre en place des circonscriptions électorales et des bureaux de vote, et d'appuyer la tâche des contrôleurs des élections. Comme preuve de leur engagement en faveur de ce nouveau fonds pour la démocratie, les États-Unis y feront un versement initial, et j'engage vivement les autres pays à y contribuer également.

Aujourd'hui, j'ai présenté les grandes lignes d'un vaste programme pour promouvoir la dignité humaine et pour renforcer la sécurité de tous. Vaincre la terreur, protéger les droits de l'homme, répandre la prospérité, faire avancer la démocratie – toutes ces causes et tous ces idéaux nous appellent à une grande tâche. Nous pouvons peu, chacun de son côté, mais ensemble nous pouvons vraiment accomplir beaucoup.

L'histoire rendra honneur aux nobles idéaux de cette organisation. La Charte les énonce très clairement : « [à] préserver les générations futures du fléau de la guerre ... [à] proclamer à nouveau notre foi

dans les droits fondamentaux de l'homme dans la dignité et la valeur de la personne humaine, ... [à] favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

L'histoire enregistrera également que notre génération de dirigeants aura respecté ces idéaux, même dans l'adversité. Faisons en sorte que l'histoire montre que, dans une décennie décisive, les Membres des Nations Unies n'ont pas failli à leurs devoirs, qu'ils n'ont pas hésité à les remplir. J'ai la certitude que ce jeune siècle sera celui de la liberté. Je crois que nous serons à la hauteur du moment car je connais le caractère de tous les pays et tous les dirigeants qui sont représentés ici aujourd'hui. Et j'ai foi dans le pouvoir de transformation de la liberté.

Que Dieu vous bénisse.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président des États-Unis d'Amérique pour la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. George W. Bush, Président des États-Unis d'Amérique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution du Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de l'Émir de l'État du Qatar, S. A. le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani.

Le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à l'Émir de l'État du Qatar, S. A. le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Cheikh Al-Thani (parle en arabe) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole à l'Assemblée générale au nom du Groupe des 77 et de la Chine, que préside actuellement mon pays, le Qatar. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Jean Ping à l'occasion de son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale, et souhaiter à Son Excellence un plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Je tiens également à remercier son

prédécesseur, M. Julian Hunte, qui a dirigé les travaux de la session précédente.

C'est également un grand plaisir pour moi que d'exprimer à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ma gratitude pour la manière avisée dont il dirige les travaux de l'Organisation en cette période clef dans laquelle les relations internationales ont affronté et affrontent encore des défis considérables.

L'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 60 ans en réponse aux aspirations des membres de la communauté internationale à préserver le monde du fléau de la guerre, à maintenir la paix et la sécurité internationale et à établir la coopération entre nations et peuples dans de nombreux domaines. Environ 20 ans plus tard, le 15 juin 1964 pour être exact, le Groupe des 77 a été créé pour exprimer les aspirations de nombreux pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, à œuvrer ensemble sous les auspices des Nations unies en vue de promouvoir leurs intérêts économiques communs, de développer leurs capacités de négociation sur diverses questions économiques internationales et de resserrer les liens de leur coopération technique.

Tout comme l'Organisation des Nations Unies s'est élargie, le nombre de ses Membres s'est accru et l'éventail de ses activités s'est étendu, le Groupe des 77 et la Chine ont attiré de nouveaux membres – Le Groupe compte maintenant 132 États, représentant plus des deux tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Notre Groupe incarne l'engagement des pays en développement vis-à-vis de la mission de l'Organisation des Nations Unies et leur détermination de s'inspirer des nobles principes consacrés dans la Charte. Alors que les réunions ministérielles du Groupe soulignent, sans laisser le moindre doute, son lien étroit avec les organisations internationales, les mesures prises par ses États depuis avril 2000, lors de la convocation de la première réunion au niveau des présidents et chefs de gouvernement, réaffirment l'intérêt de ses membres pour la promotion de la coordination à l'intérieur du Groupe, inspiré par les principes de l'Organisation des Nations Unies et afin d'atteindre les objectifs fixés.

De l'avis du Groupe des 77 et de la Chine, le difficile défi que la communauté internationale a à relever aujourd'hui est celui de maintenir la paix et la

sécurité internationales tout en aboutissant au bien-être économique et au développement. L'histoire des relations internationales durant la deuxième moitié du siècle dernier a montré qu'il est pratiquement impossible de maintenir la paix et la sécurité tant que certains manqueront du strict minimum pour s'assurer les moyens élémentaires d'une existence digne. La pauvreté et l'indigence ont souvent débouché sur des tensions qui ont donné lieu à des atteintes à la paix et à la sécurité internationales, et ce n'est pas une coïncidence si les régions les plus pauvres du monde sont celles qui ont enduré les conflits régionaux les plus complexes.

Pour atteindre en même temps les objectifs de sécurité et de développement, la communauté internationale doit adopter des politiques plus équitables rendant justice à un large segment des membres de la communauté internationale qui manquent encore de beaucoup des moyens d'existence les plus indispensables.

Il est incontestable que la mondialisation a pris une impulsion considérable et généré des résultats positifs. Néanmoins, elle a également été assortie d'effets contraires; une étude et une réévaluation d'un certain nombre de politiques économiques internationales actuelles sont nécessaires avant que la mondialisation puisse acquérir le visage humain qu'elle est censée revêtir.

Le déséquilibre qui persiste dans la répartition des bénéfices de l'interdépendance économique internationale, l'élargissement progressif du fossé entre les pays développés et les pays en développement, et la dégradation des conditions économiques dans un certain nombre de pays du Sud, accompagnée de son impact négatif sur l'environnement, accentueront les sentiments de mécontentement et de frustration et pourront même donner lieu à des formes de conflit international qu'on répugne à concevoir.

Par conséquent, il est essentiel d'éliminer les obstacles qui rendent difficile pour les pays en développement de récolter les fruits de la croissance économique mondiale, et la communauté internationale doit réaffirmer son engagement d'éliminer la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement par le biais d'une intégration plus profonde et plus globale des pays en développement dans l'économie mondiale.

Le Groupe des 77 et la Chine appellent d'urgence à la création d'un système commercial multilatéral ouvert qui prenne en compte les normes de justice et la primauté du droit et qui vise à aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté et le sous-développement. Un tel système exige d'éliminer toute partialité dans la libéralisation du commerce entre les pays développés et les pays en développement et de mettre fin aux pratiques qui continuent d'entraver le libre-échange commercial, telles que le recours aux subventions agricoles, l'aide à certains produits et les restrictions imposées aux déplacements des personnes, qui font qu'il est impossible pour les pays en développement d'exploiter leurs possibilités ou de commercialiser grand nombre de leurs produits.

À cet égard, nous lançons un appel aux pays développés pour qu'ils libéralisent le commerce à un rythme plus soutenu en éliminant les différents obstacles qui ont jusqu'à présent privé les pays en développement de leur droit à jouir des relations commerciales internationales sur la base de l'égalité des chances. Tout en prenant note des progrès réalisés lors des négociations de Doha sur la question de l'agriculture, nous soutenons l'accès au marché mondial pour les autres produits en provenance des pays en développement et insistons pour que l'on accorde à cette question la priorité qu'elle mérite. De plus, un accord devrait être conclu sur des mesures spécifiques pour assurer des flux financiers suffisants vers les pays en développement, en particulier l'investissement étranger direct, pour aider ces pays à construire les capacités de production dont ils ont besoin pour être compétitifs sur le marché mondial. Nous soulignerons également l'importance de permettre à chacun de bénéficier des réalisations de la science et de la technique et par là même d'avoir accès aux sources de la connaissance et de recevoir l'aide nécessaire pour parvenir au développement.

Une étude sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire indique que ses objectifs relatifs aux pays d'Afrique et aux pays les moins développés semblent jusqu'à présent être restés hors d'atteinte. Dans une grande mesure, cela est dû au fait que les engagements qui ont si généreusement été pris par les pays à des conférences et sommets divers des Nations Unies n'ont pas été tenus. Comme l'an prochain l'Assemblée générale entreprendra le premier examen de la Déclaration du Millénaire, nous devrions saisir l'occasion qui nous est offerte par notre réunion

d'aujourd'hui pour renouveler notre engagement de mettre en œuvre rapidement la Déclaration. Lors de l'examen de la Déclaration en 2005, le Groupe des 77 et la Chine présenteront une série de propositions à mettre en œuvre, dont la plupart sont centrées sur le développement des relations internationales multilatérales, et tout particulièrement sur la situation en Afrique, dans les pays les moins développés et dans les pays en développement sans littoral. Nous avons participé activement à la recherche de solutions concrètes aux problèmes affligeant ces régions et participerons à l'examen à venir du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui se placera début 2005. Je saisis cette occasion pour exhorter la communauté internationale à appuyer le Programme d'action de la Barbade, car il fait partie intégrante de nos efforts vers un monde meilleur.

Je voudrais aborder au nom de mon pays, le Qatar, un certain nombre de problèmes politiques étroitement liés à notre objectif, qui est de permettre aux pays et aux peuples en développement de jouir de la totalité de leurs droits économiques. En particulier, je souhaiterais appeler expressément l'attention sur l'absence de démocratie et le relâchement prolongé de la réforme politique, manifestes dans un certain nombre de pays du Sud, et probablement encore plus apparents ces quelques dernières années au Moyen-Orient, qui sont à la racine de la plupart des dures épreuves sociales et économiques auxquelles est en proie actuellement cette région.

La réforme politique et la participation du peuple à la prise de décisions ne sont plus optionnelles, mais sont devenues une nécessité absolue. Comme le montre l'histoire des relations économiques, les États qui ont accompli les plus grandes réalisations économiques – que ce soit au Nord ou au Sud – sont les plus attachés à l'exercice de la démocratie. Les quelques exceptions – des États qui ont réussi à améliorer leur performance économique sans suivre les principes de la démocratie – ont connu un succès limité et continuent d'être vulnérables face à des bouleversements économiques soudains.

Tout comme les relations économiques internationales sont dominées par le discours sur le développement durable, un autre discours doit être inauguré sur ce que j'appellerai la « réforme durable ». Il n'y a pas d'enseignement à tirer de l'expérience des pays du Sud qui à un moment entreprennent une

réforme politique, puis font marche arrière, ou qui font un pas vers la démocratie pour servir des intérêts égoïstes et font ensuite deux pas en arrière une fois que leur intérêt a été satisfait. Nous devons bien plutôt nous inspirer de la longue histoire du développement qui montre que les États qui ont réussi sont ceux qui ont pris conscience que leurs économies doivent reposer sur l'efficacité, et que cette efficacité ne peut être atteinte par un décret et par des politiques d'intimidation et d'isolement, mais uniquement par le débat et la participation aux affaires publiques.

La question de Palestine incarne les souffrances d'un peuple privé à la fois de ses droits politiques et économiques et qui se débat, malgré ses difficultés, pour remédier à sa situation. Toutefois, l'occupation israélienne reste un fardeau écrasant pour les aspirations légitimes des Palestiniens à la liberté et au développement. Cela fait plus de 50 ans que la question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La communauté internationale doit donc écouter la voix de sa conscience et revoir sa position, considérant que c'est une question qu'elle a laissé s'envenimer d'un siècle à l'autre, en dépit de son aspect humanitaire et de sa légitimité manifeste, ce qui n'a fait qu'aggraver la tragédie du peuple palestinien face à la force des troupes d'occupation israéliennes. Obliger Israël à mettre en œuvre les résolutions de la légitimité internationale est plus qu'un simple devoir, car cette légitimité ne doit pas être appliquée de façon sélective.

De même, Israël doit s'acquitter des engagements qu'il a pris, conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004 entériné par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire d'urgence, et notamment, de son engagement envers la Feuille de route : il doit mettre fin à la construction du mur de séparation, qui a marqué les Palestiniens dans leurs terres et leurs moyens de subsistance, et permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits à l'autodétermination et d'établir un État indépendant, avec pour capitale Al Qods Al Charif, qui devra coexister avec Israël dans la paix et la sécurité. Il convient en outre de parvenir à un règlement global et pacifique du conflit israélo-arabe, sur la base du retrait d'Israël de tous les territoires occupés en 1967, dont le Golan syrien et les fermes de Sheba libanaises. Et nous insistons sur la nécessité de transformer le Moyen-Orient en zone exempte d'armes de destruction massive, sans aucune exception.

En ce qui concerne l'Iraq, nous formons le vœu que la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité permettra de stabiliser la situation de façon à ce que l'on puisse mettre en œuvre le calendrier prévu dans la résolution pour la tenue d'élections libres et démocratiques et l'élaboration rapide d'une constitution permanente, en prélude à la mise en place d'un gouvernement constitutionnel élu. Là aussi, nous n'épargnerons aucun effort en faveur de la reconstruction de l'Iraq et pour affirmer notre position de principe, à savoir qu'il est nécessaire d'en préserver l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale et de s'abstenir de toute ingérence dans ses affaires intérieures. Nous tenons également à souligner le rôle capital de l'ONU en Iraq.

Nous notons avec satisfaction l'engagement pris par le Soudan de collaborer étroitement avec la communauté internationale au règlement du conflit dans la région du Darfour. Il incombe, par conséquent, à la communauté internationale de coopérer de façon constructive avec le Gouvernement soudanais, qui a d'ailleurs pris des mesures pour rétablir la primauté du droit et atténuer les souffrances des habitants de cette région. Nous nous félicitons également de la signature des accords visant à trouver un règlement pacifique au problème du Sud-Soudan et nous exhortons la communauté internationale à appuyer les efforts du Gouvernement soudanais à cet égard.

Les dernières questions que je viens de soulever, bien qu'apparemment de caractère politique et liées à des problèmes chroniques régionaux, principalement moyen-orientaux, ne sont pas, en fait, très éloignées des efforts entrepris par le Groupe des 77 et la Chine en faveur d'un ordre international plus équitable. La stabilité régionale recherchée dans chacun de ces cas permettra de reconstruire l'économie sur une base saine.

Le Groupe des 77 s'active depuis plus de 40 ans sur plusieurs fronts. Tout en jetant des passerelles entre pays en développement, il s'efforce activement d'aller à la rencontre des pays développés et de les convaincre qu'il est dans l'intérêt de l'ordre économique international de réduire l'écart existant plutôt que de le creuser. En outre, il restera toujours attaché aux principes de l'ONU, conscient qu'il est nécessaire de travailler en coordination continue avec les organes de l'Organisation.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier l'Émir de l'État du Qatar de la déclaration qu'il vient de prononcer.

Le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République gabonaise.

El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République gabonaise, S. E. El Hadj Omar Bongo Ondimba, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Bongo Ondimba : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer aux États Membres ma profonde gratitude, celle du Gouvernement et du peuple gabonais, pour le grand honneur et la confiance faits au Gabon et à l'Afrique en élisant l'un de ses fils au prestigieux poste de Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Connaissant vos talents de diplomate et votre attachement personnel à la cause du système des Nations Unies, nous n'avons aucun doute que vous saurez, Monsieur le Président, vous acquitter de votre mission.

À votre prédécesseur, je renouvelle mes sincères félicitations pour le travail qu'il a accompli pendant son mandat.

À Monsieur le Secrétaire général, je réaffirme ma confiance et l'appui de mon pays dans la poursuite de son action à la tête des Nations Unies.

Il y a quatre ans, de manière unanime, nous avons adopté ici même la Déclaration du Millénaire. Avec une énergie et une volonté nouvelles, nous nous sommes engagés à réaliser d'ici 2015 un certain nombre d'objectifs, notamment : la réduction de la pauvreté et de la faim; la lutte contre le VIH/sida, le

paludisme et la tuberculose; et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Atteindre ces objectifs nécessite, à l'évidence, une forte impulsion politique de notre part.

C'est pourquoi je salue l'initiative d'un Sommet des Nations Unies consacré, entre autres, à la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire, dont la tenue est prévue en 2005 à New York. En effet, les fortes disparités qui apparaissent chaque jour entre les pays riches et les pays pauvres suscitent de profondes inquiétudes. Nous ne pouvons nous accommoder du désespoir qui peut en découler. Les États africains refusant, pour leur part, la fatalité, s'impliquent dans la prévention et la résolution des conflits qui minent leur continent, s'installent dans la bonne gouvernance, s'efforcent de mettre à exécution le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Dans le même temps, la communauté internationale, les pays du Groupe de Huit, les institutions spécialisées du système des Nations Unies, y compris celles de Bretton Woods, ont l'obligation morale de traduire par des actes concrets, leurs engagements à soutenir le développement de l'Afrique. Ce développement passe naturellement par la préservation de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du continent africain.

Notre détermination à cet égard est sans équivoque. C'est le cas en Côte d'Ivoire où le processus de paix a été relancé au cours du Sommet d'Accra en juillet 2004. Il en est de même de la décision de l'Union africaine de prendre une part active dans la résolution des crises du Darfour, du Burundi, du Libéria, de la Sierra Leone et de la République démocratique du Congo. L'appui apporté par l'ONU dans ces différents pays et le rôle joué par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, méritent ici d'être salués.

Nous nous félicitons par ailleurs de la perspective d'une contribution plus effective de l'ONU dans le processus de la reconstruction et des soutiens à la transition politique en cours en Iraq. Il est vital pour la stabilité régionale et la paix mondiale que l'Iraq retrouve un fonctionnement normal et des institutions stables.

Dans le long conflit entre l'État d'Israël et le peuple palestinien, le retour à une paix durable ne pourra se faire qu'autour d'une table de négociation. Il passe aussi par la réactivation de la Feuille de route.

Dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, telle que la lutte contre le terrorisme international, l'action de l'ONU doit être plus effective et les décisions du Conseil de sécurité seront alors déterminantes pour le règlement de ces conflits.

En raison de nombreuses situations de crise dans le monde, le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'a cessé de croître. Le champ de ses décisions s'est progressivement étendu et les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leur application ont augmenté.

Pour y faire face, cela nécessite donc la participation d'un grand nombre d'États à son action. Cela passe par l'élargissement du Conseil de sécurité dans ses deux catégories de membres permanents et de membres non permanents.

Est-il besoin de rappeler qu'en 1977, ici même à cette tribune, j'avais attiré l'attention de notre Organisation sur la nécessité de faire une place à l'Afrique au Conseil de sécurité? En effet, il est paradoxal que l'Afrique continue à ne pas être représentée dans la catégorie des membres permanents, alors même que l'essentiel des décisions du Conseil de sécurité la touche directement. Nous devons donc adapter le Conseil de sécurité à la réalité changeante de notre monde. Sa réforme devrait faire l'objet d'un traitement prioritaire au cours de la présente session.

Mais au-delà de nos efforts de réforme, ils devraient avoir pour but ultime le renforcement de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies dans les domaines identifiés lors du Sommet du Millénaire en 2000.

Dans cette grande ambition commune, l'Afrique assume davantage que par le passé sa part de responsabilité. Un sursaut solidaire des pays plus nantis s'impose plus que jamais. Ce qui est en jeu, c'est la survie de millions de personnes à travers le monde.

Vaincre la pauvreté, c'est s'attaquer à l'une des causes profondes de l'instabilité politique, économique et sociale, source de conflits armés.

C'est donc dès maintenant que nous devons mettre en oeuvre l'engagement que nous avons pris de changer le cours de notre histoire commune. Cultivons ensemble l'espoir d'un meilleur destin, l'espoir de penser et d'agir autrement, afin de donner aux

générations présentes et futures de vraies raisons d'espérer.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République gabonaise de la déclaration qu'il vient de prononcer.

El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Joseph Deiss, Président de la Confédération suisse

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Confédération suisse.

M. Joseph Deiss, Président de la Confédération suisse, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Joseph Deiss, Président de la Confédération suisse et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Deiss : Il y a deux ans, j'ai eu la grande satisfaction de vivre, dans cette salle, l'entrée de mon pays à l'ONU. L'accueil chaleureux que la Suisse a reçu ce jour-là reste gravé dans ma mémoire.

L'adhésion de la Suisse à l'ONU a eu lieu à un moment où la lutte contre le terrorisme dominait le débat international et où les divergences sur la conduite à adopter à l'égard de l'Iraq s'aggravaient. Des dissensions sont une fois de plus apparues au sein du Conseil de sécurité. L'expérience a démontré, par la suite, qu'une action menée sans mandat clairement défini au moyen d'une résolution du Conseil de sécurité est vouée à l'échec et ne cesse de provoquer des divergences qui nuisent à l'efficacité des efforts de la communauté internationale et à la sécurité.

En définitive, la crise iraquienne a montré que la communauté internationale reste attachée à un système multilatéral de maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais que les structures actuelles ne sont plus adaptées.

Par conséquent, des réformes et le renforcement des moyens d'action collective s'imposent. Le Groupe de haut niveau sur les moyens de renforcer l'action collective, nommé par le Secrétaire général, est un

premier pas sur la voie des réformes. La Suisse soutient activement cette initiative.

Ainsi, ce printemps, nous avons invité un groupe d'experts à discuter de la portée de la légitime défense et, à ce titre, du rôle du Conseil de sécurité. La conclusion est qu'il n'est ni nécessaire, ni souhaitable d'étendre ou de réinterpréter le droit individuel de légitime défense reconnu par la Charte des Nations Unies. C'est le renforcement de l'action collective qui est nécessaire et c'est sur ce point que doivent porter nos efforts.

À cet égard, la prévention est essentielle. J'entends par là, d'une part, que de meilleures conditions de vie doivent être garanties dans le monde entier et, d'autre part, que les institutions multilatérales doivent réagir plus tôt face aux crises naissantes.

Réagir plus tôt n'implique pas nécessairement une intervention militaire. La Suisse a toujours été d'avis que la force doit rester un instrument de dernier recours. En dehors des cas de légitime défense, la force ne doit être utilisée qu'avec l'aval du Conseil de sécurité et lorsque les autres moyens d'incitation ou de pression ont été épuisés.

Mais réagir plus tôt implique aussi que le Conseil de sécurité exerce pleinement sa responsabilité principale dans le maintien de la paix, qui lui est conférée par la Charte des Nations Unies. Or, nous touchons là à la légitimité de l'action du Conseil et notamment à la question de sa composition. Après plus de dix ans de travaux, il est temps de trouver des solutions : la composition du Conseil de sécurité doit mieux refléter les changements intervenus depuis sa création et accorder une plus large place aux pays en voie de développement; l'apport financier et matériel particulier de certains États Membres doit être mieux pris en compte.

En revanche, la Suisse est opposée à la création de nouveaux sièges dotés du droit de veto, car le droit de veto dans sa forme actuelle n'est pas démocratique et il entrave la capacité d'action du Conseil. Pour plus de légitimité, il faut aussi que les pays qui ne sont pas membres du Conseil aient davantage de possibilités de participer au processus de décision. Il faut notamment renforcer les mécanismes de consultation avec les États directement concernés par les foyers de tension.

La réforme des institutions peut paraître une tâche ingrate, mais c'est une contribution indispensable

à l'efficacité de l'ONU et à la promotion de la paix. Je remercie le Secrétaire général pour le travail déjà accompli et l'encouragement à aller de l'avant.

Au-delà de l'aspect institutionnel, c'est l'engagement des États Membres qui est essentiel à l'efficacité de l'ONU. En premier lieu, pour être crédible, l'ONU et ses Membres doivent rester les garants imperturbables du droit international et du droit international humanitaire. Je remercie le Secrétaire général Kofi Annan d'avoir souligné aujourd'hui la primauté absolue du droit. Le droit est la force du faible et la Suisse ne se lassera pas de dire et redire que le respect du droit est la seule voie praticable. Elle le fera par exemple pour rappeler qu'en l'absence d'une résolution et d'une solution politique du conflit du Darfour, les civils sont victimes d'attaques qui constituent de graves violations du droit international humanitaire, que les instances nationales et, le cas échéant internationales, se doivent de sanctionner.

C'est aussi pourquoi, à la suite de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale sur l'avis consultatif de la Cour internationale de justice constatant le caractère contraire au droit international de la construction de la barrière par Israël dans le territoire palestinien occupé, la Suisse accepte, en sa qualité d'État dépositaire des Conventions de Genève, le mandat de conduire des consultations sur les moyens d'aboutir à un meilleur respect du droit international humanitaire par les parties concernées.

Ensuite, pour pouvoir être forte, l'ONU doit s'appuyer sur des États qui la dotent des ressources nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Nous, et j'inclus mon pays, sommes tous concernés, nous qui sommes appelés à fournir le personnel et le matériel requis par les missions de maintien de la paix. Après le terrible attentat contre son siège à Bagdad, cela signifie que nous devons penser en particulier à la sécurité de l'ONU et de son personnel. Heureusement, des mesures de sécurité additionnelles ont maintenant été prises. D'autres doivent suivre. Il est de notre devoir commun de veiller à ce que le Secrétaire général de l'ONU dispose des moyens financiers appropriés.

Je l'ai dit tout à l'heure aussi, la prévention passe par la lutte contre la pauvreté. Nous avons rendez-vous à l'automne de l'année prochaine pour tirer un premier bilan de la mise en œuvre des Objectifs de développement du Millénaire. Or, nous pouvons déjà constater que nos efforts sont insuffisants. Certes, tous

les pays ont des contraintes budgétaires. Mais nous avons le devoir de tenir les promesses faites à l'aube du Millénaire. Et le Président Lula da Silva nous a rappelé tout à l'heure, avec fougue et engagement quelle est la responsabilité que nous endossons, face à l'histoire, si nous ne parvenons pas à éliminer la pauvreté alors que nous en avons les moyens.

Dans ce contexte, je me réjouis de ce que la libéralisation des échanges commerciaux dans le cadre du cycle de Doha ait repris de l'élan cet été à Genève. De difficiles négociations sont encore à venir, qui devront répondre à des attentes parfois contradictoires. La Suisse entend tenir un rôle constructif et j'en appelle tous les partenaires à s'engager en vue d'un succès rapide de ce cycle du développement.

Prévenir c'est déceler et désamorcer aujourd'hui les problèmes de demain. À mon sens, nos efforts de promotion de la paix doivent être étoffés, rapidement, dans deux domaines. Le premier, c'est celui des conflits nés de la religion. Si la mort d'un homme est inacceptable, elle l'est encore davantage lorsque des motifs religieux en sont la cause. Or, la religion devient de plus en plus souvent la seule grille d'analyse des problèmes politiques et sociaux. Nous courons le risque, par cette simplification extrême de la réalité, de tensions exacerbées. La communauté internationale doit y apporter une solution et l'ONU constitue à cet égard une plate-forme idéale.

Le second domaine est celui de la préservation des bases naturelles de la vie. La raréfaction des ressources porte en elle le germe de conflits d'appropriation et de répartition. Le développement durable ne doit pas être un concept creux. Ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui dans le cadre de l'ONU ne suffit pas à assurer nos responsabilités envers les générations futures. Prendre plus de temps pour nous entendre sur le protocole de Kyoto que les pères fondateurs n'en ont mis pour rédiger la Charte des Nations Unies n'est pas digne de nous.

C'est à l'aune de son succès à maîtriser ces défis que le XXI^e siècle jugera l'ONU. Les réformes institutionnelles en cours vont dans la bonne direction. Il nous revient à nous, États membres, de nous engager résolument pour la promotion de la paix et de faire de l'ONU l'instrument de son accomplissement.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Confédération suisse de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Joseph Deiss, Président de la Confédération suisse, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République-Unie de Tanzanie.

M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Benjamin William Mkapa, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mkapa (parle en anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la cinquante-neuvième session. Vous pouvez compter sur le soutien de la Tanzanie dans l'exécution de votre mandat. Je rends hommage à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, pour sa direction avisée des travaux de l'Assemblée générale. Je loue le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et ses collaborateurs pour leur service dévoué et de leurs efforts inlassables en cette heure particulièrement difficile.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement incarnent la conception, à laquelle nous aspirons tous, d'un nouveau partenariat mondial visant la prospérité et la sécurité collective à l'échelle planétaire, idéal qui constitue le fondement même de l'Organisation des Nations Unies. Mais nous sommes encore très loin de remplir la plupart de ces objectifs, en particulier en Afrique subsaharienne. Nous devons renforcer notre volonté commune de prendre des mesures décisives pour les atteindre. En l'occurrence, comme dans d'autres cas, les actes sont plus éloquentes que les paroles.

Nous félicitons le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, qui n'ont jamais failli à l'objectif fixé depuis longtemps à l'ONU : que les pays riches consacrent au moins 0,7 % de leurs revenus nationaux à la coopération en matière de développement. Il existe dans ces pays un large

consensus national autour de cette question et leurs habitants ne s'en trouvent nullement appauvris. Nous engageons vivement les autres pays riches à établir des échéanciers pour enfin remplir cet objectif, à se doter de politiques cohérentes en faveur du développement ainsi qu'à susciter et à alimenter une véritable prise de conscience et un consensus authentique au niveau national à l'égard de la lutte mondiale contre la pauvreté. Cette lutte devrait à présent constituer un élément central des politiques de tous les pays, riches ou pauvres. Ce n'est qu'ainsi que naîtra la volonté politique de redoubler d'efforts pour réaliser en temps voulu les Objectifs du Millénaire pour le développement.

S'il est vrai que l'argent n'est pas une panacée, le huitième Objectif du Millénaire pour le développement – créer un partenariat mondial en faveur du développement – est peut-être la seule clef qui puisse ouvrir la porte à de nouvelles initiatives et aux capacités sous-jacentes nous permettant d'atteindre les Objectifs. Et un véritable partenariat implique un partage des droits et des responsabilités, mais aussi une volonté collective de faire l'objet d'une évaluation. Je félicite les Gouvernements néerlandais et danois d'avoir conduit, et rendu public, l'examen de leurs performances s'agissant de remplir les engagements qui relèvent du huitième Objectif du Millénaire pour le développement.

En ce qui nous concerne, jamais auparavant autant de Gouvernements africains ne s'étaient engagés en faveur d'une gestion démocratique de leurs affaires, de leur examen critique par les pairs, de leur appropriation du programme pour le développement et des processus participatifs d'identification des priorités et de division des tâches dans le temps nécessaire à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons désormais besoin d'un tel engagement sans précédent, sous la forme d'actions, en faveur de la lutte mondiale contre la pauvreté dans tous les pays riches. Les pays africains qui s'acquittent de leur part dans le combat mondial contre la pauvreté ne devraient pas se trouver entravés dans leur action par l'insuffisance de l'aide extérieure. À la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, les pays développés se sont engagés à accompagner les efforts accrus de réforme consentis par les pays en développement en accroissant l'aide qu'ils leur fournissent. La Tanzanie

les prie de montrer à présent l'exemple en honorant leurs promesses.

À partir du moment où les pays riches et les pays pauvres s'acquittent de leurs obligations, des avancées concrètes peuvent être réalisées. Mon pays en offre l'exemple, avec le Programme de développement de l'éducation primaire, qui enregistre des progrès remarquables. Aujourd'hui, nous pensons atteindre dès 2006 l'Objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation, soit avec neuf ans d'avance. La parité des sexes a été atteinte et le taux net d'inscriptions s'élève déjà à 90,1 %. Le taux de réussite scolaire a doublé au cours des quatre années écoulées. Cela a été rendu possible par une hausse du budget alloué au secteur, par un allègement de la dette, par l'augmentation de l'aide distribuée au titre de notre propre budget, ainsi que par l'implication et la participation des acteurs locaux. Nous remercions nos partenaires de développement de toute la coopération qu'ils nous ont fournie. Ensemble, nous avons montré ce qu'il est possible de faire là où existe une volonté politique.

Hier, mes collègues et moi-même avons présenté le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous ». Le rapport réunit les contributions de spécialistes venus de divers horizons et aux expériences diverses; il traduit également les vues d'un grand nombre de gens ordinaires, consultés dans le cadre de dialogues nationaux et régionaux. Il expose un consensus important : la mondialisation a simultanément engendré des réalisations remarquables et des distorsions néfastes pour la croissance et le développement de la planète. Nous nous accordons tous à dire que, sans contrôle, la mondialisation creusera aussi bien le fossé entre pays riches et pays pauvres qu'entre les riches et les pauvres à l'intérieur de chaque pays, semant ainsi les graines de l'instabilité sociale et de la criminalité aux échelons national et mondial. Cela dit, le rapport fait également une place à l'espoir. Dès lors qu'elle est bien gérée, la mondialisation peut être une force au service du bien : un catalyseur pour engendrer un changement et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Je recommande la lecture de ce rapport à l'Assemblée.

C'est d'abord chez soi qu'il faut commencer à relever les défis de la mondialisation. Bonne gestion

des affaires publiques, prudence monétaire et budgétaire, stabilité macroéconomique, paix et sécurité, protection des droits de propriété, mesures prioritaires en faveur de la lutte contre la pauvreté et de la création d'un environnement favorable aux investissements et aux échanges, tant entre les Africains qu'entre l'Afrique et le reste du monde, telles sont les priorités que nous nous sommes fixées en Afrique.

Mais je dois préciser qu'il y a une condition à tout cela. Aucune solution aux problèmes de l'Afrique n'aura d'effets durables si les Africains eux-mêmes n'y adhèrent pas et ne se l'approprient pas pleinement. Nous avons prouvé notre détermination de mettre fin à nos problèmes et d'y rechercher nous-mêmes des solutions. À nos partenaires de développement, nous avons demandé en échange de respecter véritablement nos décisions et de nous donner la marge nécessaire pour prendre des initiatives locales et jouer un rôle moteur. Nous avons besoin d'avoir prise sur le règlement des problèmes que sont les conflits, les questions ethniques, les réformes foncières et agraires ainsi que la consolidation des institutions, et nous avons besoin d'un appui extérieur qui soit approprié, régulier et prévisible afin de mettre en œuvre les solutions que nous avons proposées.

La République démocratique du Congo mérite un soutien constant et fort de notre part. L'instabilité qui règne dans ce pays prive la région tout entière de ses chances communes de progrès, de développement et de solidarité. Les habitants de la République démocratique du Congo doivent rester engagés sur le chemin de la paix, de la réconciliation et de l'unité. Avec le Gouvernement du Président Kabila, ils méritent et ont besoin d'une aide vigoureuse de notre part. Nous félicitons le Président Mbeki et le Gouvernement sud-africain des efforts qu'ils déploient, et la Tanzanie s'engage à leur prêter un appui indéfectible.

S'agissant du Burundi, nous félicitons le Président ougandais Museveni et le Vice-Président sud-africain Jacob Zuma du dévouement avec lequel ils s'emploient à aider le Burundi à se doter d'un nouveau régime politique et social fondé sur la gouvernance participative, le développement et la paix. L'initiative régionale de paix au Burundi a fait des efforts considérables pour former, par la voie des négociations, un Gouvernement d'unité nationale qui inclut toutes les parties. Hélas, le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de

libération (Palipehutu-FNL) a refusé de prendre part au processus. Lorsqu'il s'est déclaré responsable du massacre de réfugiés innocents et non armés à Gatumba, ce fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase, et nous avons décidé de déclarer les FNL groupe terroriste. Nous adressons un appel à l'Assemblée en lui demandant de traiter comme tel les FNL.

La première conférence internationale sur la région des Grands Lacs, que la Tanzanie accueillera en novembre 2004, sera l'occasion de passer en revue différents aspects de la paix et de la sécurité, de la gouvernance et de la démocratie, du développement économique et de l'intégration régionale, ainsi que des problèmes humanitaires et sociaux de la région. En fin de compte, nous espérons adopter un pacte complet pour la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. Je remercie le Groupe des amis de la région de Grands Lacs d'avoir appuyé le processus préparatoire et nous demandons à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale d'accorder leur soutien à ce processus.

La tragédie humanitaire au Darfour est déchirante et exige une solution urgente. Un accord de cessez-le-feu humanitaire doit être promulgué, annonçant l'évolution d'une culture politique et démocratique. Nous saluons et appuyons les efforts déployés par S. E. M. Olusegun Obasanjo, Président du Nigéria et Président de l'Union africaine, et par le Président Idriss Deby du Tchad. Nous demandons instamment à l'ONU et à la communauté internationale d'appuyer encore plus vigoureusement, de manière concrète, urgente, les initiatives prises par l'Union africaine pour résoudre cette tragédie.

La question du Sahara occidental ne se pose que depuis trop longtemps. Nous appuyons pleinement le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination. Il est du devoir de cette assemblée de l'aider à y accéder. Nous appuyons le plan de paix de l'ONU et nous demandons à toutes les parties de coopérer pleinement à sa prompte mise en oeuvre.

Lorsque la Feuille de route pour le Moyen-Orient a vu le jour en 2003, nous l'avons soutenue, convaincus qu'elle réglait de manière complète la question de la création d'un État palestinien viable, aux côtés de l'État d'Israël, séparé de lui par des frontières reconnues et sûres. Il est regrettable que la Feuille de route ait aujourd'hui été écartée. À nos yeux, la Feuille de route demeure le moyen le plus raisonnable, viable

et durable de régler ce conflit qui n'a que trop duré. Nous condamnons le cycle de la violence et des assassinats et le recours excessif à la force. Nous demandons instamment que l'application de la Feuille de route soit remise à l'ordre du jour.

Nous vivons aujourd'hui avec le spectre du terrorisme international, le plus vicieux et le plus pernicieux de tous les crimes internationaux. Le peuple tanzanien n'oubliera jamais l'attentat terroriste qui a visé l'Ambassade américaine à Dar es-Salaam en 1998, tuant et blessant d'innocents Tanzaniens. L'on ne saurait à aucun moment douter de notre détermination inébranlable de coopérer avec d'autres dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes.

La Tanzanie est un Membre dévoué et actif de l'Organisation des Nations Unies et nous réaffirmons notre disposition à travailler avec les autres Membres pour régler les problèmes mondiaux et faire avancer les idéaux prônés par l'Assemblée et par la Charte des Nations Unies. C'est par conséquent avec la plus grande humilité et la plus grande reconnaissance que la République-Unie de Tanzanie a obtenu le soutien de l'Union africaine dans sa quête d'un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité. Notre candidature sera présentée à l'Assemblée en vue de l'élection qui aura lieu durant la présente session et nous lançons un appel afin que notre candidature recueille un plein soutien.

La pandémie du VIH/sida continue de ravager nombre de nos pays. À mesure que la sensibilisation du public augmente et que la technologie s'améliore, nos chances de protéger le droit humain le plus fondamental, le droit à la vie, augmentent aussi. Ce droit sera une réalité pour nos peuples dès que l'on fera bénéficier les nombreux pauvres qui sont infectés par le VIH/sida des progrès scientifiques et technologiques actuels et futurs. Les soins préventifs, l'accès aux médicaments de prix abordable et les infrastructures médicales dans les pays en développement sont autant de domaines à étendre et renforcer. Sur ce front également, nous avons besoin d'aide.

La gouvernance démocratique est une valeur universelle qui doit également être reflétée dans le système des Nations Unies. Ce qui est souhaitable pour chacun de nos pays doit aussi l'être pour l'ONU. Les changements récemment intervenus dans le programme de réforme de l'Organisation doivent par conséquent être accélérés. Nous formons l'espoir que le rapport du

Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement présentera des recommandations permettant de faire progresser de manière décisive la refonte du processus de réforme.

Le Conseil de sécurité doit traduire par sa composition l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU et il doit refléter la structure géopolitique et économique actuelle du monde. Il y a des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui méritent d'obtenir un siège permanent en raison de l'importante contribution qu'ils ont apportée à la durabilité de l'Organisation, ainsi qu'à la paix, à la sécurité et au développement à l'échelle mondiale. L'heure est venue de les admettre au Conseil.

Les Membres de l'ONU doivent respecter strictement, en paroles comme dans les actes, les idéaux de paix et de justice et de sécurité et de développement pour tous, énoncés dans la Charte. Ces aspirations communes sont la base du droit international, de l'ordre international et de la coopération internationale. Elles confèrent également légitimité et crédibilité à notre quête collective du bonheur de l'humanité et au renouveau de son environnement. C'est en travaillant ensemble que nous atteindrons les sommets auxquels nous aspirons. Ce n'est qu'alors que nous transmettrons aux générations à venir le legs qu'elles méritent, celui d'un avenir commun pour toute l'humanité.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République-Unie de Tanzanie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka.

Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, est escortée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à

l'Organisation des Nations Unies à la Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, S. E. Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

La Présidente Kumaratunga (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession au poste prestigieux de Président de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de Sri Lanka alors que vous assumez la lourde responsabilité de présider les travaux de l'Assemblée. Je remercie également le Président sortant, S. E. M. Julian Hunte, pour la manière avisée et efficace avec laquelle il a dirigé la cinquante-huitième session.

La Journée internationale de la paix, que nous célébrons aujourd'hui, est sans nul doute un événement important sur le calendrier de l'Organisation des Nations Unies. Cette journée est consacrée en effet à l'instauration et à la recherche d'une culture de la paix. Alors que je prends aujourd'hui la parole dans cette salle de la paix, des hommes, des femmes et des enfants, dans mon pays, célèbrent cette Journée de la paix par tout un éventail d'événements organisés par la société civile. La prière et la méditation, l'écho des carillons et la douce lumière des bougies sont de puissants symboles de notre profonde aspiration collective à la paix.

Nous avons conscience que la recherche de la paix exige bien plus que des symboles. Elle exige un engagement, une patience et une persévérance de tous les instants et, par-dessus tout, une action résolue et un consensus inébranlables.

La paix et le règlement des conflits par le dialogue occupent le devant de la scène dans le monde d'aujourd'hui et ils doivent donc recevoir la plus haute priorité à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Nous tous, ici, nous ne savons que trop que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre; elle exige un engagement actif pour comprendre et éliminer les causes profondes qui la mettent en péril et causent les conflits.

À Sri Lanka, mon gouvernement met en oeuvre une série de programmes pour encourager le groupe armé qui, depuis 10 ans, lui livre combat, à engager des négociations de paix complètes. Nous sommes confrontés aux difficultés posées par un groupe armé qui a recours à la terreur et aux attentats-suicides pour

voir satisfaire son exigence d'obtenir un État séparé. Mon gouvernement est convaincu que tous les conflits ont des causes profondes et réelles, et que nous devons dégager ces causes des actes de violence et de terreur et trouver les moyens d'y remédier. Nous pensons qu'une solution durable au conflit se trouve dans la voie d'un partage du pouvoir entre le centre et les régions où les personnes de communautés différentes vivent. Nous pensons que seuls la négociation et le dialogue permettront de trouver cette voie.

Nous détestons la violence et la guerre. Nous croyons en la vie et en la célébration de tout ce qui est humain et respectable. Nous pensons que la justification morale de l'État et de toutes les institutions humaines, telles que l'Organisation des Nations Unies, est de protéger et de préserver la vie. À l'issue de nombreuses élections, mon gouvernement a demandé et reçu de notre peuple le mandat de mettre fin au conflit au moyen d'un règlement à l'amiable. Nous sommes fermement résolus à instaurer la paix, une paix fondée sur la démocratie, le respect des droits de l'homme, une entité politique pluraliste et la bonne gouvernance.

Nous sommes pleinement conscients du fait que la paix ne s'obtient pas facilement. C'est une lutte constante pour l'entente et la réconciliation mutuelles et pour l'établissement de l'état de droit, de la justice et de l'égalité.

Bouddha, communément connu comme Prince de la paix, a longuement prêché en faveur de la paix et des moyens nécessaires pour l'établir, à la fois à titre individuel et entre nations. Je cite le Dhammapada : « Le conquérant provoque la haine et le perdant reste allongé dans sa misère. Celui qui renonce aussi bien à la défaite qu'à la victoire est heureux et paisible ».

Nous sommes profondément attristés par la violence, l'instabilité, les pertes en vies humaines et les souffrances humaines en Iraq. À Sri Lanka, nous savons, pour en avoir fait l'expérience, quel est l'incidence de la violence sur la société et combien il est difficile de trouver des solutions aux problèmes de gouvernance qui satisfassent toutes les parties. Comme le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq l'a récemment signalé, les mesures de sécurité ne suffiront pas à elles seules à mettre un terme à la violence et à instaurer la stabilité et la paix. L'identification d'un consensus politique, la réconciliation, le relèvement et la promotion de l'état

de droit sont essentiels pour que la démocratie prenne racine. Tout aussi important dans le monde interdépendant et de plus en plus mondialisé d'aujourd'hui est la détermination de la communauté internationale de demeurer engagée et de veiller à ce que l'Iraq ne replonge plus dans la violence et ne connaisse plus de divisions ethniques ou religieuses.

Personne parmi nous, en tant que dirigeants et, surtout, en tant que mères et pères, ne pourra jamais oublier la brutalité à l'état pur de l'attaque terroriste commise au début de ce mois dans une école de Beslan, en Fédération de Russie, qui a fait tant de morts parmi les enfants et les adultes. Le terrorisme dans toutes ses manifestations doit être condamné et combattu sans relâche et partout dans le monde. Rien ne justifie la terreur déchaînée sur un être innocent. Des actes aussi scandaleux doivent nous inciter à redoubler d'efforts pour nous attaquer aux causes profondes et leur trouver des explications et des solutions politiques et socioéconomiques.

Mon gouvernement partage pleinement la volonté mondiale de lutter contre le terrorisme. Nous avons signé et ratifié les conventions de l'Organisation des Nations Unies visant à combattre cette menace, et nous continuons à contribuer au processus en présidant le Comité spécial chargé d'étudier les mesures visant à éliminer le terrorisme international. Nous espérons qu'au cours de cette session de l'Assemblée générale, d'importants progrès pourront être réalisés sur le projet de convention globale sur le terrorisme international ainsi que sur le projet de convention sur le terrorisme nucléaire.

Sri Lanka croit en l'Organisation des Nations Unies et en sa capacité d'être l'instance principale où la voix des pauvres, des sans défense et des faibles peut être entendue, autant que celle des riches et des puissants. À cet égard, nous applaudissons le Secrétaire général Kofi Annan pour les paroles qu'il a prononcées aujourd'hui, dans un appel passionné en faveur de la primauté du droit, sans discrimination, à travers le monde. Nous le félicitons pour le courage avec lequel il dirige notre organisation mondiale. Il nous rend confiance et espoir, en ce moment de l'histoire humaine où nous remettons en question notre capacité collective de conduire l'humanité vers la paix et la prospérité.

Nous reconnaissons également le besoin de réforme pour rendre l'Organisation plus adaptée aux

besoins et aux aspirations de tous ses États Membres. Nous attendons avec intérêt les recommandations qui seront présentées durant cette session de l'Assemblée générale par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, nommé par le Secrétaire général.

Il est généralement admis que le Conseil de sécurité, dans sa composition actuelle, ne reflète pas les réalités géopolitiques actuelles. Nous partageons la préoccupation causée par l'absence de progrès sur la question de la représentation régionale équitable et sur l'élargissement du Conseil de sécurité dans les catégories aussi bien des membres permanents que des membres non permanents. Pendant de nombreuses années, les pays en développement n'ont cessé de demander que la composition du Conseil de sécurité soit élargie pour respecter les principes de base de la représentation démocratique, y compris la représentation des pays en développement. À cet égard, nous constatons que l'Asie, le continent le plus peuplé et en pleine croissance économique, est sous-représenté de façon flagrante au sein du Conseil, dans sa composition actuelle.

Nous notons que quatre pays – le Brésil, l'Allemagne, l'Inde et le Japon – annonceront leur participation à un pacte aux termes duquel ils appuieront collectivement leurs candidatures respectives pour un siège permanent au sein d'un Conseil de sécurité élargi. Sri Lanka appuie leurs candidatures, car ils remplissent les critères objectifs applicables à l'accroissement du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité. Sri Lanka aimerait également qu'un consensus émerge sur la représentation permanente de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité. L'Afrique doit être prise en compte lorsque l'on se prononcera en définitive sur la composition future du Conseil de sécurité. On espère également que le Groupe de travail à composition non limitée continuera de s'employer à résoudre rapidement toutes les questions en suspens.

Nous proposons que l'Assemblée générale, qui représente tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies, joue un rôle plus grand et plus actif en tant qu'organe délibérant et de décision.

À l'aube du nouveau millénaire, il y a quatre ans, nous avons dégagé un consensus sur une vision d'un processus de globalisation intégré qui bénéficie aux segments les plus larges possibles de la société. Nous

avons laissé de côté les clichés communs sur la mondialisation et nous sommes mis d'accord sur un certain nombre d'objectifs à atteindre dans un délai donné.

Les programmes de développement économique et social de mon gouvernement ont été planifiés et mis en œuvre il y a 10 ans. Nous avons à présent effectué les changements nécessaires pour aligner nos plans sur les Objectifs du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement. La stratégie du Gouvernement sri-lankais en faveur du développement recherche un partenariat constructif entre un secteur privé fort et transparent, y compris les investisseurs étrangers, et un secteur public solide et réceptif. Notre ambition majeure est d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités et d'améliorer le niveau de vie dans les diverses couches de notre population, en offrant à tous des chances égales.

À propos du progrès social, je dois rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour son engagement continu et sa persévérance dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Sri Lanka s'attache non seulement à garantir le droit de chaque enfant à l'éducation et à des soins médicaux de qualité, mais estime aussi que les enfants doivent être protégés des abus de toutes sortes, qu'il s'agisse de sévices sexuels, de l'alcool, des drogues ou du tabac. Nous avons adopté des mesures pour combattre ces fléaux.

Les enfants de certains de nos pays souffrent de l'ignoble pratique qui consiste à en faire des enfants soldats. À Sri Lanka, nous luttons contre le problème de l'enrôlement forcé d'enfants par le groupe armé, en recherchant le dialogue avec celui-ci dans le cadre d'un processus de négociation et en appuyant les activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les organisations de la société civile.

Notre stratégie économique est fondée sur les mécanismes du marché, mais vise le développement humain et la prospérité au niveau le plus élémentaire. Nous avons élaboré une politique et lancé des programmes conçus pour diriger les efforts de développement et les ressources disponibles vers les personnes qui renforcent les capacités dans les villages, car ces personnes constituent les piliers de notre économie. La majorité de notre population vit dans les zones rurales et dépend de l'agriculture pour sa subsistance. Il est donc vital pour la poursuite du

développement que nous donnions un appui particulier aux petites et moyennes entreprises. Sri Lanka juge très encourageante la reconnaissance accordée par l'Organisation des Nations Unies aux petites et moyennes industries des pays en développement en déclarant que 2005 serait l'Année du micro-crédit.

Nous constatons avec inquiétude l'apparition d'une association artificielle de certaines croyances religieuses avec certains groupes de fanatiques. L'extrémisme, la violence et le terrorisme sont l'antithèse complète des fondements éthiques et spirituels de toutes les philosophies et pratiques religieuses. Nous devons nous employer résolument à empêcher que ces aberrations ne deviennent des tendances irréversibles.

D'un autre côté, nous sommes aussi préoccupés de voir des symboles religieux ridiculisés ou manipulés pour des motifs commerciaux. Que les symboles appartiennent à la foi chrétienne, bouddhiste, hindouiste, musulmane, juive ou autre, de tels abus doivent être condamnés et interdits. Un cas d'espèce est le phénomène récent de symboles bouddhistes utilisés à des fins commerciales, ce qui blesse au plus profond les Bouddhistes du monde entier. Heureusement, la plupart des organisations impliquées dans ces pratiques ont accepté de ne plus se livrer à ce genre d'abus. Sri Lanka et d'autres États partageant son point de vue avaient porté cette situation à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la culture et la science et d'autres organismes intergouvernementaux concernés. Nous proposons que l'Organisation des Nations Unies en appelle aux parties responsables pour qu'elles accordent le respect qui leur est dû aux symboles et aux pratiques des différentes religions. Ceci représenterait une contribution judicieuse de la part de l'ONU à sa propre initiative concernant un dialogue entre les civilisations.

Cette année, Sri Lanka va donner le coup d'envoi d'événements célébrant le cinquantenaire de notre entrée à l'ONU, qui tombe l'année prochaine, en 2005. À cette occasion, nous renouvellerons notre engagement envers les buts et principes des Nations Unies. Nous comptons sur l'Organisation pour assurer le rôle dirigeant dans la création d'un monde où la compréhension et l'harmonie règnent parallèlement au progrès économique, scientifique et technologique.

Mon engagement envers l'ONU, comme celui de mon gouvernement et du peuple sri-lankais, garde toute son intensité. Notre espoir est que tous les États Membres coopéreront pleinement avec l'ONU en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, j'aimerais dire qu'à moins de se traduire rapidement en actions concrètes, nos nobles propos ne représenteront rien de plus qu'un témoignage silencieux de notre mauvaise volonté ou de notre incapacité collective de transformer les vies de nos peuples quand ceux-ci réclament à grands cris de l'attention et des mesures correctives. Si tout ce que l'ONU peut faire pour eux est de produire périodiquement, de façon mécanique, des phrases toutes faites et des invocations creuses du devoir et de la responsabilité, leur frustration croîtra et s'étendra au niveau mondial, menaçant la paix et la stabilité. Ne laissons pas ce scénario se réaliser.

Faisons en sorte de quitter cette session de l'Assemblée générale non seulement en ayant renouvelé notre engagement envers les idéaux de l'Organisation, mais avec une détermination retrouvée d'assumer nos énormes responsabilités pour ce qui est de soulager la misère des pauvres, de ceux qui ont faim, des déshérités et des opprimés.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie la Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, est escortée hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Abel Pacheco de La Espriella, Président de la République du Costa Rica

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Costa Rica.

M. Abel Pacheco de La Espriella, Président de la République du Costa Rica, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abel Pacheco de La Espriella, Président de la République du

Costa Rica, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Pacheco de La Espriella (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple du Costa Rica, je vous adresse nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette institution mondiale et nos meilleurs vœux de succès dans l'exécution de vos importantes fonctions.

Le XIX^e siècle fut, pour de vastes pans de l'humanité, celui de la liberté. Néanmoins, dans bien des régions de la planète, des conditions inadmissibles d'oppression des êtres humains persistèrent et persistent encore. Le XX^e siècle fut, pour un large groupe de pays, celui du développement économique. Néanmoins, à la fin du siècle, la majorité de la population du monde continuait à connaître la pauvreté, la faim sans répit et l'injustice, qui ont conspiré contre les aspirations à la paix, à la sécurité et à la justice.

Le XXI^e siècle doit être consacré à faire de la liberté un principe universel et à consolider le développement économique mais, avant tout, il devra permettre de créer les conditions de la justice sociale, de la coopération internationale, de rapports justes entre les nations et de l'élimination de la pauvreté.

Fidèle à cette conviction, j'ai, dès le début de mon mandat présidentiel, milité pour une mondialisation juste, centrée sur la satisfaction des besoins des êtres humains et sur leur droit au bonheur.

Dans le discours inaugural que j'ai prononcé lors de mon entrée en fonctions, en mai 2002, j'ai tenu les propos suivants : « Il y a à peine quelques années, quand j'ai commencé à parler de la nécessité de mondialiser la justice et d'humaniser la mondialisation, certains se montraient incrédules et me considéraient comme une petite voix dans un désert d'âpre concurrence. ... Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus nombreux et notre voix est bien plus puissante pour exiger que s'humanise le processus de la mondialisation ».

C'est pourquoi je suis fort encouragé de constater que la voix de la communauté internationale exprime les mêmes préoccupations et que le rapport de l'Organisation internationale du travail intitulé « Pour une mondialisation juste » contient la judicieuse recommandation suivante :

« Nous estimons qu'il faut envisager la mondialisation non plus de façon étroite, en se préoccupant exclusivement des marchés, mais de façon plus générale, en tenant compte essentiellement des aspirations des gens ordinaires. » (*Préface, p. vii*)

Étant donnés les progrès rapides de l'intégration des peuples et de leurs économies, il est extrêmement urgent d'incorporer des éléments d'une éthique humaniste dans la mondialisation, afin d'en faire une occasion de partager largement les bienfaits du développement économique et du progrès scientifique et technique. Et il faut que toute l'humanité jouisse de ces progrès extraordinaires – de ce patrimoine – dus à l'intelligence et à la sagesse des êtres humains.

Cette Organisation compte aujourd'hui 191 États dont les identités sont très différentes, et les histoires diverses, mais dont le présent et l'avenir sont de plus en plus interdépendants. On parle beaucoup, dans les instances internationales, de la nécessité de forger des modèles nationaux qui aient un caractère global. Je crois qu'il est temps de parler d'une société mondiale sans exclusion. Cette Assemblée, qui représente et exprime la volonté commune de l'humanité, doit jouer un rôle central s'agissant de favoriser une mondialisation à visage humain.

Le développement économique constitue une force que nous devons orienter et canaliser. Les forces puissantes et positives de l'économie ne doivent pas dépendre de la volonté d'une main invisible dont l'action, à quelques exceptions près, est caractérisée par une inégalité manifeste entre les nations. C'est pourquoi il est important d'analyser quelques données préoccupantes de la réalité économique mondiale. Le taux de croissance par habitant du produit intérieur brut mondial a connu une baisse progressive, tombant d'une moyenne de 3,6 % dans les années 60 à 1,1 % dans les années 90. Si l'on compare le produit intérieur brut et le revenu moyen en dollars constants des 20 pays les plus pauvres et des 20 pays les plus riches durant les périodes 1960-1962 et 2000-2002, les premiers étaient près 54 fois plus pauvres que les seconds durant la première période, alors qu'au cours de la deuxième période, nous étions 121 fois plus pauvres. Quatre décennies plus tard, les différences se sont accentuées et le fossé s'est élargi. Ces résultats reflètent une corrélation inverse de celle que nous devrions tenter d'instaurer si nous souhaitons vraiment mettre en place un monde pacifique, stable et juste.

Au vu de ces réalités, afin que les pauvres du monde, au nombre de 1,2 milliard ou presque, puissent profiter pleinement des avantages du développement économique, nous devons élaborer des politiques et des stratégies qui donnent des chances à tous. À cette fin, il faut aller dans deux directions au niveau international. D'une part, il faut convenir de règles et de politiques qui nous permettent de situer la mondialisation dans un cadre normatif juste et renforcer ces dernières et, d'autre part, nous devons créer ou élargir des instances internationales efficaces de négociation, d'administration et de mise en œuvre des accords conclus.

Les souffrances d'un grand nombre de peuples tiennent, entre autres choses, à la pauvreté, au manque de perspectives, à l'insuffisance des services médicaux et de l'accès à l'éducation, et cet état de choses va presque toujours de pair avec des dépenses excessives en matière d'armements. À cet égard, il faut souligner qu'en 2003, le monde a atteint un nouveau seuil, consacrant un total de 956 milliards de dollars à ses dépenses militaires. Cette somme représente plus de 17 fois le total mondial des ressources investies dans l'aide publique au développement et elle est supérieure au montant total de la dette extérieure des 64 pays qui constituent le groupe des pays à faible revenu. Ces chiffres semblent indiquer que l'humanité n'est pas encore convaincue du fait que la sécurité ne tient pas à la multiplication des armes, mais à la multiplication des pains. La sécurité et la paix se construisent d'abord en luttant contre l'injustice, en soulageant les carences, en poursuivant des objectifs sociaux communs et en gouvernant avec équité et probité.

Comme l'a très bien dit l'ancien Président du Costa Rica et prix Nobel de la paix, M. Oscar Arias Sanchez :

« les milliards de dollars que l'on dépense chaque année pour l'achat d'armes et le maintien de contingents militaires privent les populations les plus pauvres du monde de la possibilité de satisfaire leurs besoins fondamentaux ».

À ce propos, le Costa Rica exprime son appui au projet d'une convention cadre sur le transfert des armes à feu. Ce projet, fondé sur les obligations déjà existantes des États, se propose de mettre en place des contrôles à l'exportation, au traçage et au marquage des armes afin d'empêcher leur transfert tant à des groupes terroristes ou rebelles qu'aux États qui violent

le droit international humanitaire ou les principes fondamentaux des droits de l'homme. J'engage respectueusement les États Membres de l'ONU à adopter cet instrument de droit international, car je suis convaincu qu'il sera fort utile pour lutter contre le commerce illégal des armes dans le monde.

Il est de plus en plus certain que la sécurité de chacun est inséparable de la sécurité de tous. La gouvernance démocratique mondiale exige le renforcement de l'ONU et des compétences de l'Assemblée générale. Il faut que tous les États Membres se fassent entendre et il faut que tous les peuples du monde soient représentés, conformément aux principes d'égalité et d'universalité du système. Il faut en outre procéder à la réforme du Conseil de sécurité afin de l'élargir et de le démocratiser.

Le maintien de prérogatives au bénéfice de quelques États et aux dépens de la majorité des Membres de l'Organisation est non seulement antidémocratique, mais aussi contraire au principe de l'égalité juridique des États inscrit dans la Charte de San Francisco. Fidèle aux principes d'universalité et de démocratie sur lesquels repose le système des Nations Unies, je réitère l'appel déjà lancé par le passé par le Costa Rica pour que la République de Chine à Taiwan, dont le Gouvernement a dit à plusieurs reprises qu'il était prêt à s'acquitter des obligations découlant de la Charte, soit admise à l'ONU sur un plan d'égalité juridique.

Je voudrais mentionner l'un des plus grands fléaux qui nuit aujourd'hui à la coexistence internationale : la menace du terrorisme. Les événements graves survenus dans plusieurs parties du monde ces dernières années, et en particulier à New York, Madrid et Beslan, montrent ce dont les terroristes sont capables. Le Costa Rica milite avec force en faveur de la culture de la vie et, en conséquence, notre peuple et mon gouvernement condamnent tout acte de terrorisme.

Même les grands idéaux, lorsqu'ils sont dérobés par les groupes terroristes à leurs inspirateurs légitimes, se transforment en prétextes et en excuses. La première chose que détruisent les terroristes, ce sont les causes qu'ils prétendent défendre. La société internationale doit faire face avec fermeté et détermination aux actes de terrorisme dont les conséquences – la souffrance et la mort – touchent tant de peuples et font tant de victimes innocentes. Il est

donc tout aussi important de lutter contre les manifestations du terrorisme que contre ses sources de financement et lieux de refuge, et c'est avec la même fermeté qu'il faut lutter contre la pauvreté, l'inégalité, la faim et le besoin de justice des peuples.

La coordination de la lutte internationale contre le terrorisme doit être confiée à un organe indépendant, spécialisé et permanent situé au cœur de la structure organique de cette Organisation. C'est pourquoi nous avons proposé que soit créé le Haut Commissariat des Nations Unies contre le terrorisme qui aiderait tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à mener une lutte totale contre ce fléau et ses causes. Ce n'est qu'en créant un organe qui concentre les ressources et multiplie les efforts que nous pourrions relever ensemble et comme il convient le défi que constitue le terrorisme international.

Aujourd'hui, la gouvernance démocratique mondiale repose sur deux piliers fondamentaux : la Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale. La Cour internationale de Justice, dont le Costa Rica accepte sans aucune réserve la juridiction contraignante, est une instance impartiale dont la tâche consiste à régler les différends dans le cadre de l'état de droit, sans interprétation casuistique ou arbitraire des normes juridiques.

Néanmoins, nous notons avec préoccupation qu'un très petit nombre de pays acceptent sans conditions la juridiction contraignante de la Cour. La plupart des États ont émis de réserves qui, dans certains cas, excluent toutes les situations possibles ou imaginables où ils devraient reconnaître l'autorité de la plus haute instance judiciaire de l'ONU.

La Cour pénale internationale, dont le Costa Rica a appuyé la création avec enthousiasme, est une instance impartiale dont la tâche consiste à juger les crimes contre l'humanité. Paradoxalement, bien que tous, nous condamnions ces crimes, à ce jour, 94 pays seulement ont ratifié le Statut de Rome et acceptent donc la juridiction de la Cour.

Je voudrais, par ailleurs, évoquer la nécessité de mondialiser la justice pénale afin de poursuivre ceux qui, profitant de leur position dans la fonction publique, dépouillent leurs propres peuples. Combien de générations sont-elles condamnées à payer les odieuses dettes accumulées par des dirigeants dont la cupidité ne connaît pas de limites? Nous ne devons pas

oublier que la corruption est la mère de toutes les pauvretés chaque fois qu'elle retire aux plus pauvres de la planète les ressources nécessaires pour financer les programmes d'éducation, de santé, de logement et de sécurité sociale.

M. Verbeke (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.

Il est grand temps de rendre à la justice la place qu'elle mérite. Il ne doit pas y avoir de moyens d'y échapper. Il ne faut pas accorder d'asile ni de protection à ceux qui pillent leur propre peuple. Les havres d'impunité doivent disparaître.

De même, nous avons pour devoir de protéger les opprimés et les persécutés, nous avons également pour devoir de protéger ceux qui ne peuvent être entendus. Il y a en particulier un besoin pressant de se mettre d'accord sur un cadre normatif international contraignant pour sauvegarder la dignité de la vie humaine depuis le moment de la conception. Il s'ensuit donc nécessairement que la défense de la vie est la défense de l'essence même de l'homme et de toutes les promesses, joies et espoirs de l'être humain.

Je crois en la science si elle respecte des limites éthiques. En tant que médecin, je rejette le clonage humain, tout en appuyant fermement la recherche sur des cellules souches adultes, qui ne présente pas les mêmes difficultés éthiques ni juridiques que le clonage. J'invite tous les Membres à joindre leurs efforts aux nôtres afin que nous adoptions ensemble une convention internationale pour interdire le clonage humain sous toutes ses formes.

Nous avons une grande dette envers la nature. Il est temps de faire en sorte que la mondialisation soit viable d'un point de vue écologique, afin que la vie humaine demeure possible sur la planète Terre. Malgré l'engagement de 120 nations, nous n'avons pas pu réunir l'appui nécessaire pour faire entrer en vigueur du Protocole de Kyoto.

En 2001, le Groupe de haut niveau sur le financement du développement a proposé que les différentes instances internationales à vocation environnementale existantes fusionnent en une seule organisation qui aurait autant de poids que l'Organisation mondiale du commerce ou le Fonds monétaire international. Malheureusement, comme d'autres initiatives de ce type, celle-ci n'a pas encore rencontré le consensus nécessaire à son approbation. Il

ne fait aucun doute que quelque chose doit être fait rapidement à ce sujet.

Nous vivons dans un univers mondialisé. Il s'agit du résultat logique de l'évolution naturelle des choses, des progrès de l'humanité, surtout en matière de télécommunications et de technologie de l'information. Cela a rapproché les pays entre eux et entraîné dans le même temps d'inévitables responsabilités multilatérales.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde qui s'efforce de suivre non seulement les règles du marché mondial, mais aussi les principes démocratiques, un monde qui tend vers un respect plus strict des droits de l'homme et vers le rejet de toutes les formes de discrimination odieuse, un monde qui a souci de l'environnement. Le respect de ces normes minimales adoptées par la société internationale doit être le critère permettant de juger tous les États.

Les principes que le Costa Rica voudrait voir reconnus et pratiqués par l'ensemble de la communauté internationale sont les suivants : il faut respecter davantage les droits de l'homme et les droits du travail, il faut protéger davantage l'environnement et limiter les dépenses militaires au profit de l'investissement social. Il faudrait également que les États aient un accès accru à la coopération internationale, au crédit et aux marchés, que les prix soient justes et prennent en compte les coûts réels. Il n'est pas juste de pénaliser des pays pauvres qui, comme le Costa Rica, redoublent d'efforts dans le domaine du désarmement, du respect des droits de l'homme, de la justice dans le secteur du travail, de la protection de l'environnement, d'un plus grand investissement social, en les excluant de la liste des bénéficiaires des programmes de coopération ainsi que des systèmes de traitement préférentiel pour l'accès de leurs produits aux marchés des pays développés.

Si nous souhaitons une paix durable et un monde sûr, nous devons absolument apporter une dimension humaine aux relations entre les pays. Ensemble, nous devons relever ces défis que sont la pauvreté, la famine, la malnutrition et l'injustice comme nous nous y sommes engagés hier encore, lors de la réunion convoquée par le Président de la République du Brésil, S. E. M. Luis Inácio Lula da Silva. Faisons en sorte que cette tâche soit, pour l'avenir immédiat, au centre de l'ordre du jour international. Un monde meilleur est possible. C'est à nous qu'il tient de le construire.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Costa Rica de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Abel Pacheco de la Espriella, Président du Costa Rica, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Bernard Rudolf Bot, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas

Le Président : Nous allons maintenant commencer le débat général. Je donne la parole à S. E. M. Bernard Rudolf Bot, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. Bot (Pays-Bas) (parle en anglais) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale au nom de l'Union européenne.

Avec ses 25 États membres, l'Union européenne représente 13 % des Membres de l'ONU et représente près de 30 % de l'économie mondiale. Nos contributions aux Nations Unies vont encore plus loin; les États membres de l'Union européenne versent plus de 36 % au budget ordinaire des Nations Unies et environ la moitié des contributions volontaires aux fonds et programmes des Nations Unies. Ils apportent une contribution de plus de 50 000 hommes de troupe aux missions internationales de maintien de la paix autorisées et dirigées par les Nations Unies.

Nous sommes fiers, à l'Union européenne, de notre contribution aux Nations Unies et de la coopération internationale. Mais nous ne tombons pas dans l'autosatisfaction. Nous comprenons que notre sécurité et notre prospérité sont indissolublement liées au sort des autres et nous savons que nous ne pouvons pas nous isoler des menaces ni des défis transfrontaliers. Nous nous rendons compte que les changements climatiques ne prennent en compte ni les nationalités ni les différences ethniques ni les religions, que le VIH/sida ne connaît pas de frontières et que les terroristes tuent sans discernement. Aucune nation ne peut réagir face à ces menaces de manière isolée. La seule façon d'aller de l'avant est de réagir collectivement.

Dans un monde fait de menaces mondiales, de marchés et de médias mondiaux, notre sécurité et notre prospérité dépendent toujours davantage d'un système multilatéral efficace. La recherche d'une société internationale basée sur le droit ferme est plus nécessaire que jamais.

Nous accueillons avec plaisir l'appel du Secrétaire général à renforcer la primauté du droit pour tous. Ce programme est aussi le nôtre. C'est pour cette raison que nous voulons une réforme des Nations Unies, afin de rendre cette organisation plus ferme, plus efficace et plus efficiente. C'est là une priorité de premier plan pour l'Union européenne. L'Union européenne demeure attachée au principe d'un ordre international multilatéral, basé sur le droit et avec les Nations Unies pour cœur. L'Organisation des Nations Unies tire toute sa force de sa légitimité. Elle n'a pas de substitut dans la communauté internationale. Elle est unique en son genre. L'Organisation doit toutefois s'adapter aux changements de circonstances. Des efforts de réforme ont déjà été lancés par le Secrétaire général, ils doivent encore être intensifiés et approfondis, afin que l'Organisation des Nations Unies soit encore plus forte, plus efficace et plus efficiente.

L'Union européenne attend le rapport du Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, ainsi que les recommandations du Secrétaire général qui seront présentées à l'Assemblée générale. L'an prochain, l'Assemblée générale se réunira au plus haut niveau pour passer en revue les progrès accomplis dans le respect de tous les engagements de la Déclaration du Millénaire. Cet examen doit être exhaustif, équilibré et efficace. Le sommet doit traiter des grandes préoccupations : la paix, la sécurité, la pauvreté et le développement durable, qui sont toutes liées. Les recommandations figurant dans le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation sont une contribution importante à cet examen.

Nous nous sommes engagés à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Les Objectifs du Millénaire pour le développement doivent être atteints. Des mesures urgentes sont requises. Tant les pays en développement que les pays développés doivent mettre en place une série de mesures, comme il a été décidé à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement qui portent notamment sur les points suivants : la bonne gouvernance; l'élargissement des

possibilités de commerce, en particulier pour les pays en développement; et l'accroissement de l'aide publique au développement. L'Union européenne s'est engagée à atteindre ces objectifs. Elle est effectivement en voie de porter son aide publique au développement à 0,39 % du produit national brut en 2006, dans le cadre d'un effort à plus long terme visant à relever ses contributions d'aide publique au développement à 0,7 % du produit national brut.

La lutte contre le VIH/sida doit faire partie intégrante de notre campagne mondiale contre la pauvreté. En tant qu'une des pandémies les plus dévastatrices de l'histoire de l'humanité, le VIH/sida est littéralement une maladie de destruction massive : il frappe 10 personnes toutes les minutes. En Afrique, tout particulièrement, le sida déchire le tissu social. Lutter contre cette catastrophe est une priorité commune.

La prévention du VIH/sida est inextricablement liée à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction. Nous souhaitons réaffirmer notre adhésion à l'agenda de la Conférence internationale sur la population et le développement et le ferons encore lors de la commémoration du dixième anniversaire, le 14 octobre. La santé et les droits en matière de reproduction sont une part essentielle du développement.

Une des grandes menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales est la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La communauté internationale doit relever ce défi avec efficacité. L'Union européenne a adopté en décembre dernier une stratégie globale et cohérente contre la prolifération de ces armes, qui comporte un large éventail de mesures. L'Union européenne s'inspire de la conviction qu'une approche multilatérale en matière de sécurité est le meilleur moyen de maintenir l'ordre international. C'est pour cette raison que nous sommes fermement engagés à faire respecter, mettre en œuvre et consolider les traités et accords en matière de désarmement multilatéral et de non-prolifération. Le système de traités multilatéraux offre la base juridique et normative de tous les efforts de non-prolifération.

Les régimes de traités internationaux et les accords pour le contrôle de l'exportation existent pour prévenir la diffusion des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Cependant, ces instruments n'ont pas réussi à mettre complètement fin à la prolifération.

Des mesures supplémentaires sont nécessaires, en particulier pour lutter contre le risque que les organisations terroristes puissent avoir accès à ces armes et à leurs vecteurs. À cet égard, l'Union européenne se félicite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1540 (2004), qui rejoint pleinement la stratégie de l'Union européenne.

L'Union européenne explorera également, avec d'autres, la possibilité d'établir un lien étroit entre l'Organisation des Nations Unies et le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques de La Haye.

Le terrorisme est une autre menace qui ne peut être traitée que par le biais d'un multilatéralisme efficace et d'une coopération internationale étroite. La capacité qu'ont les terroristes de frapper est toujours très réelle, comme l'ont démontré les odieux attentats commis dans plusieurs pays cette dernière année. Je souhaite redire que l'Union européenne condamne totalement tous les actes terroristes, indépendamment des motivations alléguées et exprimer sa profonde solidarité avec les victimes de tels actes.

L'Union européenne se félicite de la création de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme qui renforcera la capacité de l'Organisation des Nations Unies de surveiller la mise en œuvre des résolutions et des conventions contre le terrorisme. De toute évidence, l'Organisation des Nations Unies ne peut bien faire son travail que si les États Membres honorent leurs engagements et assument leurs responsabilités. Équiper l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme exige également que nous soyons prêts à agir dans les cas où les États ne peuvent pas ou ne souhaitent pas remplir leurs obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme.

Cela m'amène à la question des droits de l'homme – une autre préoccupation commune. Les droits de l'homme sont au cœur du travail de l'Organisation des Nations Unies. L'Union européenne partage pleinement la déclaration du Secrétaire général Annan selon laquelle le terrorisme ne doit pas servir d'excuse pour fouler aux pieds les droits de l'homme. Les États doivent garantir que toutes les mesures prises pour lutter contre le terrorisme soient conformes à leurs obligations au titre du droit international, en particulier du droit international relatif aux droits de l'homme, aux réfugiés et du droit humanitaire. Nous

devons protéger les valeurs universelles et les libertés fondamentales dont la jouissance est sérieusement entravée par des actes terroristes.

L'Union européenne soutient ardemment les initiatives visant à améliorer la mise en œuvre des obligations en matière des droits de l'homme tant internationalement qu'au niveau des pays. L'Union européenne reconnaît la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de protéger l'humanité du génocide, des crimes de guerre et des violations graves et massives des droits de l'homme. L'Union européenne se félicite de l'introduction d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le travail de toutes les institutions et de tous les programmes de l'Organisation des Nations Unies. Cela assurera que les activités d'aide de l'Organisation des Nations Unies contribuent à ce que chacun, partout dans le monde, puisse jouir de ces droits. Nos propres initiatives dans ce domaine complètent et renforcent souvent celles mises en œuvre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons tout particulièrement de la coopération étroite entre l'Union européenne et le mécanisme spécial de l'Organisation des Nations Unies concernant les enfants dans les conflits armés et les défenseurs des droits de l'homme.

L'Union européenne se félicite vivement et appuie le travail de grande valeur effectué par l'Organisation des Nations Unies, en particulier par le Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture, visant à prévenir et éliminer toutes les formes de torture. L'Union européenne souhaiterait également saisir cette occasion pour réaffirmer son opposition à la peine de mort.

L'Union européenne souligne l'importance de la Cour pénale internationale afin de mettre un terme à l'impunité et de renforcer l'état de droit à travers le monde. Elle poursuivra ses efforts pour que la ratification et l'adhésion au Statut de Rome de la Cour pénale internationale soient les plus larges possibles.

Le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies qui puisse intervenir de manière décisive pour éviter, limiter et mettre un terme aux conflits armés. Environ 40 % des pays sortant d'une guerre civile retombent dans le conflit avant cinq ans. La leçon – apprise mais souvent oubliée – est que le système des Nations Unies doit être davantage au fait de la manière dont de tels conflits peuvent être évités et la paix préservée. Quelle que soit la difficulté,

empêcher les conflits et maintenir une paix précaire est moins coûteux qu'une intervention dans un conflit déjà allumé.

L'Union européenne est consciente de sa responsabilité dans ce domaine et augmente ses capacités pour maintenir sa contribution déjà significative à la prévention des conflits, à la gestion internationale des crises et aux opérations de maintien de la paix. Elle continuera également d'aider les autres organisations régionales à améliorer leurs propres capacités de gestion des crises. L'Organisation des Nations Unies doit intensifier sa coopération avec ces organisations, en partie pour améliorer leurs capacités de gérer les crises, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Dans ce but, l'Union européenne travaille avec le Secrétariat des Nations Unies pour mettre en œuvre la Déclaration commune relative à la coopération entre l'ONU et l'Union européenne en matière de gestion de crises (septembre 2003).

Plusieurs questions régionales nécessitent une attention toute particulière. Le processus de paix au Moyen-Orient doit être remis sur les rails. Cela signifie que la communauté internationale doit appuyer la Feuille de route, seule voie d'un règlement négocié prévoyant deux États. L'Union européenne et ses partenaires du Quatuor resteront engagés dans la recherche d'un règlement. L'Union européenne estime que l'Assemblée peut apporter une contribution importante à cet objectif en s'attachant aux questions de fond dans le processus de paix et en adoptant une stratégie pragmatique et constructive face à ce problème.

L'adoption à l'unanimité, par le Conseil de sécurité, de la résolution 1546 (2004) marque le rétablissement de la souveraineté de l'Iraq. L'Union européenne appuie sans réserve le processus politique et le nouveau Gouvernement intérimaire iraquien et engage tous les États Membres à faire de même. Elle donne son plein appui à la tenue d'élections démocratiques en janvier 2005. Elle est déterminée à apporter un soutien indéfectible au rôle central des Nations Unies dans ce pays. Le peuple iraquien a beaucoup souffert et mérite une chance d'accéder à une vie meilleure. Donnons-lui cette chance.

Dans le même ordre d'idées, le processus de rétablissement de la sécurité, de reconstruction et de démocratisation en Afghanistan doit rester une priorité de la communauté internationale. Les Afghans ont

désespérément besoin de paix. Ils demandent à avoir voix au chapitre de l'avenir de leur pays. Plus de 10 millions d'Afghans, dont plus de 40 % de femmes, se sont inscrits pour pouvoir voter aux élections présidentielles du 9 octobre. Rien ne peut être plus éloquent sur leur enthousiasme pour la démocratie. L'Union européenne poursuivra son aide politique et financière à l'Afghanistan et à son peuple.

Les événements récents en Afrique sont source à la fois d'optimisme et d'inquiétude. De plus en plus, les Africains assument leurs responsabilités dans le règlement des problèmes de leur continent. Les progrès réalisés par l'Union africaine dans la mise en place de son système de paix et de sécurité en sont un exemple. L'Union européenne recourra à son fonds européen pour la paix en Afrique afin d'aider l'Union africaine à renforcer ses capacités de soutien à la paix et de maintien de la paix.

L'Union européenne travaillera en étroite collaboration avec l'Union africaine, l'ONU, la Ligue arabe et les États-Unis en vue d'harmoniser les efforts déployés par la communauté internationale pour endiguer et régler le conflit au Darfour. Elle poursuivra son appui aux efforts de l'ONU, et en particulier du Représentant spécial du Secrétaire général.

L'Union européenne exprime sa préoccupation face à la recrudescence récente des tensions dans la région des Grands Lacs et engage tous les pays de la région à adhérer à la Déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération. Nous demeurons convaincus que le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs doit se faire au niveau régional. En République démocratique du Congo, l'Union européenne est favorable à un mandat mieux ciblé et plus énergique et des capacités accrues pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Elle examine activement les différentes façons dont elle peut poursuivre son soutien aux efforts de renforcement de la MONUC au sein de l'ONU.

De même, l'Union européenne reste profondément préoccupée par la situation au Zimbabwe et demande instamment au Gouvernement de ce pays d'établir les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables, conformément aux directives électorales adoptées en août 2004 par la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Beaucoup d'hommes et de femmes courageux s'efforcent de changer les choses, sous la bannière bleue de l'ONU. L'attentat à la bombe de l'année dernière à Bagdad a démontré de façon tragique que le travail de l'ONU est souvent dangereux. L'Union européenne appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la sécurité du personnel de l'ONU et se tient prête à discuter de ses propositions. Par nos politiques, les mesures que nous prenons et nos ressources, nous avons, nous États Membres, la responsabilité de permettre à l'ONU d'être là où elle doit être.

L'Union européenne elle-même est un exemple de multilatéralisme en action. Les conflits d'intérêts et les divergences de vues existent toujours au sein de l'Union européenne, comme partout, mais les conflits trouvent leur solution dans le cadre d'institutions communes et de règlements contraignants. Le multilatéralisme fonctionne. Un ordre international reposant sur des règles est possible. Et nécessaire. L'Union européenne s'efforcera d'atteindre partout cet objectif.

Allocution de M. Janez Drnovšek, Président de la République de Slovénie

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Slovénie.

M. Janez Drnovšek, Président de la République de Slovénie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Slovénie, S. E. M. Janez Drnovšek, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Drnovšek (*parle en slovène, texte anglais fourni par la délégation*) : En fondant l'Organisation des Nations Unies il y a près de 60 ans, l'humanité a porté sa coopération à un niveau sans précédent. L'humanité venait en effet de prendre conscience dans la douleur – après une catastrophe aux dimensions inimaginables – du lien indissociable qui unissait les destinées de chacun et de la nécessité urgente d'une coopération internationale.

Aujourd'hui, les destinées de l'humanité sont encore plus incontestablement liées que jamais auparavant. Les frontières entre les problèmes des « autres » et « nos » problèmes s'estompent de plus en plus. Cela vaut pour un large éventail de domaines, qui vont de la sécurité à l'économie en passant par la sécurité sociale et l'environnement. C'est pourquoi il faut, face aux problèmes mondiaux, que la communauté internationale fasse preuve de solidarité et d'un engagement redoublé d'aider ceux qui sont dans le besoin et de partager entre tous les fruits du progrès technologique. C'est dans cette optique que la Slovénie appuie le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et l'accent qu'elle met sur la nécessité de mettre en place d'urgence les conditions d'une mondialisation juste et équitable.

Les Objectifs du Millénaire représentent un engagement primordial en faveur du règlement des problèmes du monde moderne. Mais les objectifs de développement visant à combler le fossé entre les riches et les pauvres ne sont pas concrétisés de façon satisfaisante. Les mécanismes et institutions internationaux existants ne font pas ce qu'il faut pour que les tendances à une augmentation du déséquilibre mondial soient rectifiées. Nous avons besoin d'un changement permettant de secouer l'inertie des systèmes opérationnels établis. Et pour cela, nous avons besoin de nouvelles stratégies, passant, par exemple, par des innovations au niveau des sources de financement. Il est temps que nous prenions conscience de l'urgence d'une évolution dans les relations internationales et que nous fassions preuve de la volonté politique qui s'impose pour concrétiser ces changements et porter la coopération internationale à un niveau supérieur.

L'année écoulée a été encore une fois marquée par le terrorisme international, qui a fait un nombre incalculable de victimes innocentes. Nous avons été les témoins atterrés des tragédies de Beslan, de Moscou, de Madrid, d'Istanbul, de Riyad, de Haïfa et d'ailleurs. Le terrorisme international est en train d'effacer les frontières entre la paix et la guerre. La lutte commune contre le terrorisme international et ses causes doit rester l'une des tâches prioritaires de chacun des États Membres et de l'ensemble de l'ONU. Cela vaut également pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. La résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité est, à cet égard,

un pas opportun vers une coopération efficace en la matière.

Lorsque nous combattons le fléau universel du terrorisme, il ne faut pas que cela se fasse aux dépens des normes juridiques existantes en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international. Toute remise en cause de ces normes serait à payer par une moindre légitimité de l'action internationale, et, par voie de conséquence, par la création d'un terrain fertile à de nouvelles atteintes à la sécurité de l'humanité.

Nous devons également attirer l'attention sur la responsabilité qui incombe aux pays, conformément aux principes de la bonne gouvernance, de veiller à ce que les conditions propices à une vie sûre et décente soient réunies pour leurs citoyens.

À cet égard, nous devons faire part de notre préoccupation devant la situation humanitaire au Darfour, et nous nous félicitons des efforts que l'ONU et la communauté internationale déploient pour trouver une issue à la crise.

Les contacts de plus en plus directs entre les cultures et les civilisations créent des difficultés et des possibilités nouvelles. Exploitions-les aux fins d'un enrichissement mutuel et de la formulation d'une conscience commune de l'humanité. Nous ne serons en mesure de le faire que s'il y a présomption d'égalité radicale et acceptation tolérante de la pluralité des valeurs humaines. Les limites de la pluralité de ces valeurs sont déterminées par les libertés et les droits humains fondamentaux. L'ONU joue un rôle central dans leur affirmation au niveau international.

La Slovénie se félicite de voir commencer les activités du nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme, Louise Arbour, et l'assure de notre pleine disposition à coopérer. En même temps, nous exprimons notre appui constant à la Cour pénale internationale, qui représente un instrument important pour l'exercice de l'état de droit et pour les droits de l'homme.

Seule, une action multilatérale face aux défis modernes peut être efficace. De toutes les organisations existantes, l'ONU est sans nul doute la plus importante et la plus à même de trouver les réponses. Toutefois, elle doit faire l'objet d'une réforme institutionnelle de sorte que sa structure – une structure vieille de 60 ans – puisse désormais mieux refléter les réalités du monde d'aujourd'hui. C'est au sein du système des Nations

Unies qu'il faut trouver les solutions aux questions brûlantes auxquelles fait face l'humanité, sinon des solutions seront imposées de l'extérieur, ce qui se fera souvent, sans aucun doute, au détriment du développement humain.

La Slovénie appuie les efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale et reconnaît les accomplissements dans ce domaine de Julian Hunte, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Nous attendons avec impatience la publication à la fin de l'année du rapport du Groupe de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et nous exprimons notre disposition à pleinement coopérer. Nous espérons qu'au soixantième anniversaire de l'ONU, nous verrons se produire ces changements qui assureront à l'Organisation mondiale une place centrale et la plus grande efficacité possible dans l'accomplissement de sa mission.

De plus en plus, les menaces à la paix et à la sécurité internationales prennent des formes nouvelles qui ne se limitent plus depuis longtemps au risque d'agression d'un pays par un autre. Elles englobent un large éventail de tensions internes et de conflits à l'intérieur des pays, ainsi que des menaces transfrontières telles que le terrorisme international, la pollution de l'environnement et les effets asymétriques de la mondialisation. Dans le cas des menaces modernes à la paix et à la sécurité internationales, les acteurs ne sont pas simplement les États. C'est uniquement pour cela que les États ne peuvent à eux seuls leur apporter une réponse satisfaisante.

La coopération intergouvernementale doit être complétée par l'inclusion de diverses organisations non gouvernementales et par la société civile mondiale.

Je voudrais également souligner la responsabilité des sociétés transnationales de contribuer à la protection de l'environnement et à l'élimination des tensions causées par les modèles mondiaux de concurrence idéale, de même que le rôle qu'elles peuvent jouer en la matière. Les organisations non gouvernementales peuvent contribuer à des solutions en adoptant des approches novatrices et en dépassant les limites des cadres bureaucratiques établis. Elles peuvent aider à créer une prise de conscience suffisamment répandue du besoin urgent de procéder à des changements et à l'élimination des déséquilibres mondiaux. En incluant la contribution de différents segments de la société mondiale dans les travaux des

Nations Unies, nous les sensibiliserons davantage aux problèmes actuels des populations dans les différentes régions du monde.

À ce propos, nous nous félicitons du rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, car il énonce une série de propositions utiles concernant la contribution des acteurs non étatiques.

La complexité des menaces contemporaines à la paix et à la sécurité mondiale exige également un renforcement de la coopération entre les différentes organisations régionales et l'ONU. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue au Conseil de sécurité du débat public sur la question. Cette coopération est particulièrement appréciée dans les cas où l'intervention régionale peut être plus rapide et efficace pour prévenir les conflits et consolider la paix après un conflit.

L'an prochain, la Slovénie assumera la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et, en cette qualité également, nous nous efforcerons d'intensifier encore la bonne coopération entre les deux organisations.

Dans cet esprit, l'Union européenne assume une responsabilité croissante concernant la stabilisation et les progrès réalisés par les pays de l'Europe du Sud-Est. L'an passé, nous avons été les témoins de progrès majeurs dans les pays de la région. Toutefois, dans certains domaines, nous avons également vu une réapparition des risques liés de problèmes interethniques non encore résolus et d'une absence de perspectives socioéconomiques pour l'avenir.

L'objectif d'atteindre les normes démocratiques, y compris dans les domaines des droits de l'homme et de la protection des minorités, doit demeurer au centre de nos efforts. En même temps, il nous faut toutefois

noter que certaines questions de statut non résolues entravent la consolidation politique et économique de la région. Nous devons donc consacrer une attention accrue au règlement de ces questions.

La mondialisation efface les frontières géographiques et réduit les distances physiques entre les peuples. En même temps, toutefois, elle accentue les différences entre les riches et les pauvres – entre ceux qui ont part aux effets positifs de la mondialisation et ceux qui sont encore davantage marginalisés. Nous oublions souvent que même ceux qui retirent le plus grand bénéfice de la mondialisation ne peuvent pas se protéger contre ses effets négatifs. Même les plus riches et les plus techniquement avancés d'entre nous ne peuvent s'isoler du terrorisme international et des effets des changements climatiques et de l'extrême pauvreté.

C'est la raison pour laquelle notre détermination et notre responsabilité communes doivent être de faire en sorte que tous les individus bénéficient des effets positifs de la mondialisation, et que, grâce à nos efforts conjugués, nous assurions la protection de l'environnement. Nous pouvons y parvenir seulement grâce à la solidarité et au partenariat les plus larges possibles. Il y a bien assez d'indications à présent qui montrent qu'il est grand temps de mener une action internationale coordonnée.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Slovénie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Janez Drnovšek, Président de la République de Slovénie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 40.